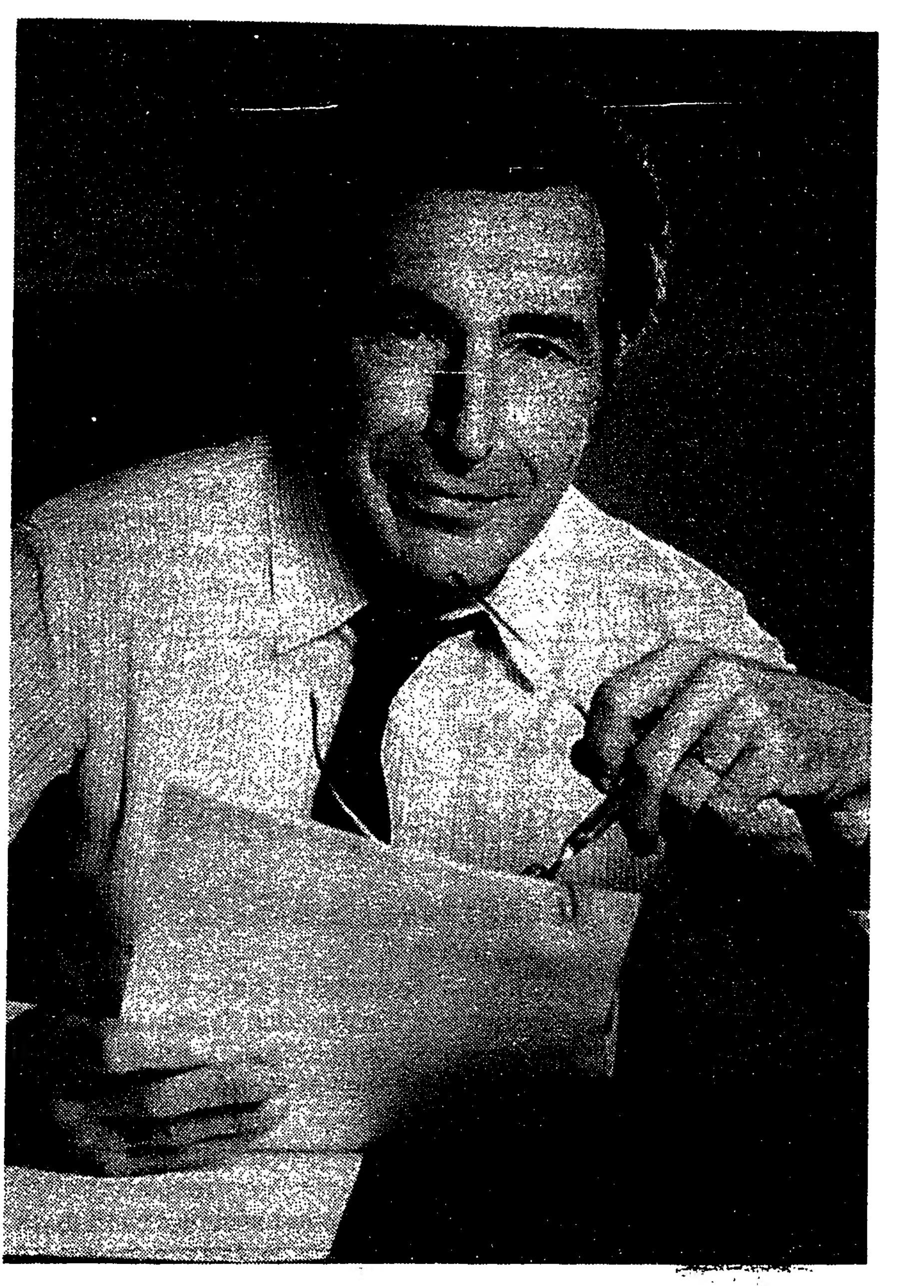
LE FRANCO
Depuis 1928, le seul journal de langue française en Alberta
Edmonton, le vendredi 21 avril 1989
50¢
Vol. 23 n° 16 - 20 pages



D'Iberville Fortier

D'Iberville Fortier portera «un jugement très sévère» pour tout retard non fondé

OTTAWA (APF) - Le Commissaire aux langues officielles se dit «extrêmement impatient» quant à l'adoption prochaine des règlements d'application de la nouvelle Loi sur les langues officielles dans toutes les institutions fédérales, et considère même qu'il s'agit là «d'une très haute priorité».

Le Commissaire D'Iberville Fortier qui rendait public son rapport annuel déposé en Chambre a commenté ainsi la récente annonce, à l'effet qu'il faudra 18 mois à partir du moment où le Conseil du Trésor aura reçu le feu vert du Cabinet, avant de faire adopter les règlements par la Chambre des communes. Selon le Commissaire, la Loi ne peut être totalement en application sans l'adoption des règlements pour chaque institution fédérale.

M. Fortier n'a pas voulu directement donner son appréciation quant au délai de 18 mois qu'il faudra attendre avant l'adoption des règlements, ni sur la décision du Conseil du Trésor d'attendre un feu vert du Cabinet avant que ne débute le processus de consultation avec les organisations minoritaires au pays. En revanche, il a déclaré qu'il porterait «un jugement très sévère» si des retards indus devaient survenir durant le processus devant mener à l'adoption des règlements.

Quelques heures plus tard lors de la période des questions à la Chambre des communes, le président du Conseil du Trésor, Robert René de Cotret, a assuré que la réglementation serait présentée devant la Chambre bien avant la fin de 1989, comme le souhaite le Commissaire Fortier dans son rapport.

Le rapport annuel du Commissaire contient d'ailleurs l'ébauche d'un plan directeur pour la mise en application de la nouvelle Loi, assorti de 60 recommandations très précises. Parmi ces recommandations, notons l'étude par le gouvernement des effets de la privatisation sur la prestation de services dans les deux langues officielles, l'étude des répercussions du libre-échange sur la langue et la culture françaises, l'élaboration et la promotion d'une politique sur le recours aux médias de la langue officielle de la minorité pour la parution d'annonces du gouvernement fédéral et pour la promotion de ses services, l'adoption de mesures de contrôle rigoureuses pour assurer l'offre active continue des services dans les deux langues, la réévaluation de la prime au bilinguisme pour les fonctionnaires (jugé dans le rapport annuel comme «de moins en moins adaptée aux besoins courants et ayant peu de valeur incitative»), l'adoption de mesures pour accroître le bassin de traducteurs et d'interprètes pour pallier à la pénurie, et l'adoption de mesures pour favoriser l'utilisation du français comme langue scientifique dans les institutions fédérales.

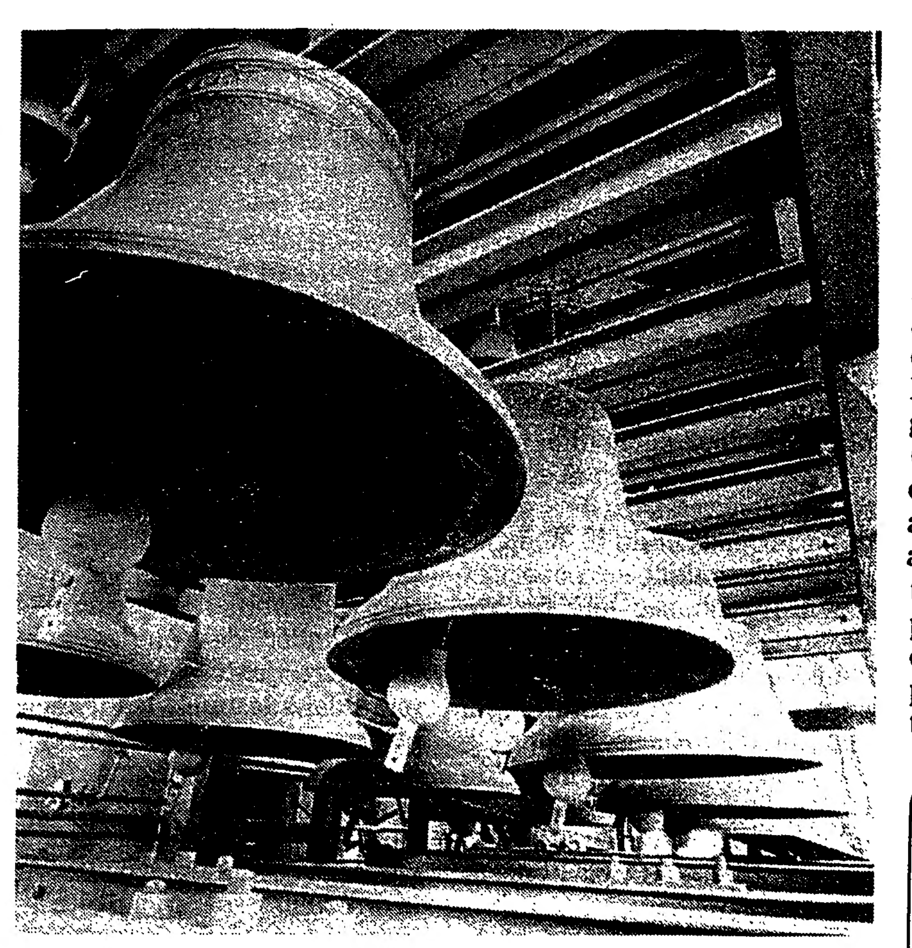
Le Commissaire recommande également dans son plan directeur, l'examen par le CRTC d'un meilleur accès des communautés minoritaires de langue officielle à la télédiffusion des débats de la Chambre des communes dans leur langue. À la Société Radio-Canada, le Commissaire recommande de donner une priorité à l'amélioration de ses services de télédiffusion destinés aux communautés minoritaires de langue officielle, et en particulier au développement de sa programmation locale à leur intention.

En conférence de presse, M. Fortier a qualifié l'année 1988 «d'orageuse» sur le plan linguistique, mais s'est dit confiant en l'avenir linguistique. Il dit espérer que le gouvernement fédéral et les provinces vont s'entendre pour une extension des services aux minorités de langue officielle.

Commentant les événements survenus au Québec suite au jugement de la Cour suprême sur la langue d'affichage, M. Fortier a déclaré que le français pouvait être mieux défendu sans imposer de restrictions à la langue anglaise. Ceci dit, le Commissaire «trouverait déplorable» que certains gestes posés par le gouvernement du Québec servent «d'alibi» aux autres provinces pour ne pas améliorer les services en français dans leur province. Selon M. Fortier, tout le monde sait que le sort des minorités francophones hors Québec «traîne très loin derrière», en comparaison avec celui des Anglo-Québécois. «La langue anglaise n'est pas particulièrement menacée en Amérique du Nord» a dit le Commissaire. Pour étayer son point de vue, M. Fortier a ajouté que travailler à l'égalité des langues officielles dans les institutions fédérales, c'est travailler à 80 ou 90 pour 100 pour le respect du français.

SOMMAIRE

Le carillon du Parlement à Ottawa: Un attrait touristique



Le carillon de la Tour de la Paix du Parlement à Ottawa est l'un des points d'attrait lors d'une visite sur la colline parlementaire. Si vous planifiez une visite dans la Capitale nationale durant vos vacances d'été, ne manquez surtout pas de visiter le Parlement, la Chambre des communes, le Sénat, la bibliothèque du Parlement, etc.

Participez aux activités de la semaine de l'Éducation du 24 au 28 avril

Bonjour aux Franco-Albertains d'Athabasca

Au national...

Selon M. Matte, le fédéral «veut garder le débat sous le tapis»

À la Fédération des francophones hors Québec, on se dit heureux de ce que le Commissaire fasse état de la nette différence entre la situation de la communauté anglophone au Québec, et celle des communautés francophones minoritaires hors Québec.

Le président de la F.F.H.Q. Guy Matte, a déclaré à l'APF que les provinces anglophones ne devaient pas prendre prétexte de la situation au Québec, pour ne rien faire pour les communautés francophones.

En ce qui a trait à l'adoption des règlements d'application de la Loi sur les langues officielles, M. Matte croit que le fédéral «veut garder le débat sous le tapis» et «a certainement des craintes» au point de ralentir le processus décisionnel, dans l'espoir que les règlements passeront mieux plus tard. M. Matte remarque d'ailleurs que la promotion du multiculturalisme semble prendre le dessus sur le bilinguisme. «On semble faire tout un plat du multiculturalisme, a déclaré M. Matte, mais pas de grande promotion du bilinguisme».

Dans un communiqué, M. Matte dit constater avec satisfaction que le Commissaire a saisi l'importance de la tenue d'une ronde constitutionnelle portant sur le développement des minorités de langue officielle. «À moins d'une conférence constitutionnelle pour traiter des droits des minorités linguistiques, et à moins que le gouvernement fédéral établisse une politique linguistique avec une réglementation généreuse et rigoureuse, nous nous interrogeons sur la volonté de mettre en oeuvre la Loi sur les langues officielles» a fait savoir le président de la F.F.H.Q.



par YVES LUSIGNAN

VENTE DE FEU

L'organisme de défense des Anglos-Québécois, Alliance-Québec, recevra 120,000 $ de plus du Secrétariat d'État pour assumer les frais supplémentaires occasionnés par l'incendie de ses locaux en décembre dernier. C'est le secrétaire d'État Gerry Weiner qui en a fait l'annonce à la Chambre.

VIA SUR LA VOIE DE GARAGE?

Le député de Miramichi au Nouveau-Brunswick et porte-parole suppléant du Parti libéral pour les Transports, Maurice Dionne, a tenté sans succès de connaître les intentions du ministre des Transports, Benoit Bouchard, quant à l'avenir de Via Rail. M. Bouchard s'est contenté de répéter que la décision sera prise en temps et lieu. Dans un communiqué, M. Dionne s'en est pris au premier ministre Brian Mulroney qui aurait déclaré que seulement 20 pour 100 des sièges étaient occupés à bord des trains de Via. Selon M. Dionne, qui cite les rapports annuels de la société d'État entre 1983 et 1987, le taux d'occupation des trains serait plutôt de 50 pour 100.

LA BATAILLE DE VIA RAIL

Le président du Caucus libéral de l'Atlantique, le député Fernand Robichaud de Beauséjour au Nouveau-Brunswick, annonce que son parti mènera bataille sur le plancher de la Chambre des communes pour sauver Via Rail. M. Robichaud et le chef libéral John Turner ont rencontré à Ottawa des représentants de la ville de Moncton et de la Fraternité canadienne des cheminots, employés de transport et autres ouvriers, avant de faire cette annonce. La ville de Moncton a déjà été cruellement affectée par la fermeture des ateliers du CN, et c'est ce qui explique son intérêt dans ce dossier.

L'UNIVERSALITÉ SERA MAINTENUE

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Perrin Beatty, a affirmé en Chambre que le principe d'universalité des programmes sociaux sera maintenu, mais qu'il fallait attendre le budget pour connaître les mesures fiscales qui seront prises. Devant une telle ambiguité, l'Opposition libérale croit que les pensions de vieillesse, l'assurance santé et l'assurance hospitalisation pourraient faire les frais des coupures budgétaires annoncées dans le Discours du Trône.

AUGMENTATION DES PRESTATIONS EN AVRIL

Comme il le fait à tous les trois mois, le ministère de la Santé et du Bien-Être social a rajusté la pension de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et l'Allocation au conjoint, en fonction de l'indice des prix à la consommation. Toutes ces prestations seront à la hausse pour les mois d'avril, mai et juin. Ainsi la pension universelle de la Sécurité de la vieillesse versée à tous les Canadiens de 65 ans et plus passera de 323.28 $ à 325.87 $. Le montant maximum du Supplément de revenu garanti sera porté de 384.19 $ à 387.26 $ pour une personne seule, et une personne dont le conjoint ne reçoit pas de pension de la Sécurité de la vieillesse ou d'Allocation au conjoint.

ENTENTE AVEC LES FONCTIONNAIRES

Le gouvernement fédéral a récemment signé une entente avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada qui représente quelque 160 000 fonctionnaires au pays. L'entente prévoit des hausses salariales de 15,1 pour cent réparties sur 42 mois. Les fonctionnaires auront aussi droit à 4 semaines de congé annuel après 8 années de service, 5 semaines après 19 années, et 6 semaines après 30 années. Le nombre de garderies dans les édifices fédéraux sera augmenté en fonction de la demande.

La Commission nationale de parents francophones approuve le rapport annuel du Commissaire

La Commission nationale de parents francophones, qui représente près de 500 comités de parents à l'extérieur du Québec, est d'accord avec les conclusions du Commissaire en ce qui a trait au dossier de l'enseignement en français. Son président, Raymond Poirier, confirme comme l'indique le rapport, que certaines provinces attendent une décision judiciaire ou une grosse subvention, avant de s'acquitter de leurs obligations constitutionnelles en matière d'enseignement.

M. Poirier réclame une conférence fédérale/provinciale sur le respect et l'application de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui reconnait depuis six ans le droit à l'instruction dans la langue de la minorité. «Il est temps, a indiqué M. Poirier dans un communiqué, que les gouvernements provinciaux et fédéral assument leurs responsabilités et discutent sérieusement de la survie de la langue française hors Québec».

Le contrôle de l'économie des francophones par la coopération, à l'ordre du jour du 43e Congrès du C.C.C.

OTTAWA (APF) - Rien ne sert d'encourager le maintien de la culture et des écoles françaises au pays, si les francophones ne font pas aussi un effort pour maîtriser leur économie.

C'est avec ce postulat en tête que les congressistes débattront de la promotion du développement économique et coopératif des francophones lors du 43e Congrès annuel du Conseil canadien de la coopération, qui aura lieu pour la première fois en Nouvelle-Écosse, dans le joli petit village acadien de Chéticamp sur l'Ile-du-Cap-Breton, du 30 juin au 2 juillet, sous le thème «Dans l'intérêt collectif».

Selon le directeur général du Conseil, Yvan Forest, les francophones n'occupent pas tout l'espace économique qui leur revient. Voilà pourquoi son organisme veut donner une nouvelle impulsion à la promotion économique lors de ce congrès, et adopter un plan d'action de trois ans axé sur la promotion du développement économique et coopératif des francophones. «On pourrait gagner du terrain dans différents secteurs économiques», estime M. Forest, en référence aux communautés francophones au pays.

Ces secteurs sont différents d'une province à l'autre. Comme il n'existe à peu près pas d'études en ce domaine, le Conseil canadien de la coopération veut fouiller la question et commander des études pour connaître justement les secteurs dans lesquels les francophones devraient investir. «On sent une confiance accrue de la part des francophones dans leur capacité à s'impliquer dans le domaine économique», affirme le directeur général, qui cite les caisses populaires ontariennes qui ont atteint en 1988 le milliard d'actif, et la coopérative acadienne de croustilles Old Barrel de l'Île-du-Prince-Edouard, comme des exemples de réussite dans le domaine de la coopération.

Dans un autre ordre d'idées, le conseil canadien de la coopération et son pendant anglophone ont obtenu la nomination d'un ministre responsable des coopératives, de même que la création d'un secrétariat aux coopératives. Le secrétariat sera dirigé par l'ancien directeur général de l'Association des Pêcheurs Unis des Maritimes, Arthur Le Blanc, alors que Charles Mayer, qui occupe déjà les fonctions de ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État aux Céréales, sera le ministre responsable des coopératives.

La création d'un secrétariat aux coopératives devrait sensibiliser l'appareil gouvernemental à la coopération, et permettre aux coopératives de bénéficier des programmes d'aide gouvernementaux, explique le directeur général du Conseil canadien de la coopération, Yvan Forest. Le directeur du secrétariat aux coopératives présidera d'ailleurs un comité interministériel formé de hauts fonctionnaires de seize ministères et agences gouvernementales.

À la 3...

Fortier demande au gouvernement fédéral la mise en oeuvre vigoureuse de la nouvelle Loi sur les langues officielles

OTTAWA - «Mon Rapport brosse un plan global visant à galvaniser les organismes fédéraux en vue de produire des résultats nettement améliorés. L'ébauche de plan directeur que je propose comprend quelque 60 recommandations qui devraient permettre au gouvernement de passer de la Loi au renouveau du régime linguistique», a déclaré le Commissaire aux langues officielles du Canada, monsieur D'Iberville Fortier. Monsieur Fortier a présenté le 11 avril au Parlement son **Rapport annuel** pour 1988.

Le Commissaire note que l'année 1988 «nous a réservé de grandes déceptions, mais elle a aussi été porteuse d'espoirs.» Commentant le rendement fédéral en matière linguistique, il note la performance inégale des organismes centraux et se plaint que les responsabilités soient mal définies dans le système. «Je ne suis pas sûr du tout que la souricière puisse attraper les souris» de dire le Commissaire. Le Secrétariat d'État se voit féliciter pour le nouveau protocole d'entente fédéral-provincial sur les langues officielles dans l'enseignement et pour la négociation d'ententes-cadres sur les langues officielles, notamment avec la Saskatchewan et l'Ontario. Le Rapport souligne également plusieurs réalisations du Secrétariat du Conseil du Trésor, dont la distribution et l'installation de nouveaux pictogrammes touchant la langue de service.

«Le rendement de certains des cinquante organismes évalués cette année laisse nettement à désirer dans certains secteurs; d'autres ont fait preuve d'un comportement exemplaire», constate le Commissaire. Il reconnaît que plusieurs ont accordé une attention particulière à l'offre active de leurs services en français et en anglais. Le Rapport constate que les minorités de langue officielle peu nombreuses déposent auprès du Commissaire au-delà de dix fois plus de plaintes per capita que les minorités plus importantes.

En commentant les réactions suscitées en Saskatchewan, en Alberta et au Québec par des arrêts majeurs de la Cour suprême relativement aux droits linguistiques et à la liberté d'expression, le Commissaire a réitéré ses positions et déclaré: «Notre vouloir-vivre collectif triomphera-t-il de nos différences? Il faudra d'abord une décrispation générale, puis de nouveaux efforts vers une meilleure réconciliation des droits et espoirs de la minorité et des aspirations de la majorité. J'espère que le gouvernement canadien et les provinces s'entendront au cours d'une prochaine ronde de négociations constitutionnelles sur une formule visant à appuyer l'extension de services dans leur langue aux minorités de langue officielle.»


D'Iberville Fortier

Le nombre de plaintes dont ont fait l'objet les services fédéraux en Alberta, en Colombie-Britannique, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon a légèrement diminué. Il est en effet passé de 242 à 214 bien que ce nombre reste nettement supérieur à la moyenne des cinq dernières années. Parmi les difficultés à obtenir des services en français dans l'Ouest dont fait état le Rapport de cette année, mentionnons le service des douanes assuré uniquement en anglais à Vancouver et l'absence des services essentiels de Radio-Canada en français à Yellowknife et à Whitehorse. Le Rapport souligne également l'état lamentable des services en français dans les parcs des Rocheuses, notamment à Banff.

En Alberta, le gouvernement provincial a adopté une nouvelle loi linguistique (le projet de loi 60) qui abroge nombre de droits historiques reconnus par la Cour suprême dans l'affaire Mercure. Le projet de loi 60 confirme rétroactivement la validité des lois unilingues de l'Alberta mais permet l'utilisation du français ou de l'anglais à l'Assemblée législative. Le Commissaire a déclaré qu'il «continuait à espérer que l'Alberta signerait sous peu une entente-cadre avec le gouvernement fédéral afin d'assurer le développement de la minorité francophone en Alberta».

Le Rapport annuel souligne un mouvement en ce sens dans le domaine de l'éducation. En effet, une nouvelle école française vient d'ouvrir ses portes dans le district de Peace River, la situation a été réglée à l'École J.H.-Picard et l'Albrta a rendu publique une nouvelle politique en matière d'enseignement de la langue seconde.

En 1988, le Yukon a adopté une loi reconnaissant le droit d'utiliser le français et l'anglais à son Assemblée législative et devant ses tribunaux de même que le droit de recevoir les services territoriaux en français. Les gouvernements fédéral et du Yukon ont par ailleurs signé une entente-cadre qui jette les bases d'une coopération future en matière linguistique. M. Fortier se réjouit de ces initiatives destinées à favoriser l'épanouissement de la minorité francophone du Yukon, les qualifiant «d'étape importante vers la reconnaissance de la dualité linguistique dans l'ensemble du Canada».

«L'année 1988 fut une année orageuse sur le plan linguistique» a dit le Commissaire. «De toute évidence, il faut continuer à mieux faire connaître la raison d'être et les objectifs de la politique linguistique nationale et de démontrer qu'elle est et sera appliquée de façon équitable pour tous. Beaucoup de Canadiens doivent en arriver, tout en tenant compte des différences profondes dans la situation du français et de l'anglais au Canada et en Amérique du Nord, à mieux comprendre la nécessité de reconnaître l'égalité de statut de nos langues officielles dans les institutions fédérales, et l'importance de faire des progrès au plan provincial».

«Le Commissaire aux langues est beaucoup trop diplomate dans son rapport»

- *Georges Arès*

par PIERRE BRAULT

EDMONTON - Invités à réagir au rapport annuel du Commissaire aux langues officielles déposé aux Communes, le président de l'ACFA provinciale M. Georges Arès, la présidente de la Fédération des parents francophones de l'Alberta Madame Viviane Beaudoin et le président de FJA M. Daniel Dallaire ont unanimement reproché au Commissaire sa trop grande diplomatie et son manque de profondeur dans l'analyse de la situation actuelle en Alberta.


Georges Arès

M. Arès pour sa part a reproché au Commissaire de continuer à appuyer l'accord du Lac Meech «quand il sait très bien et qu'il a les preuves que cet accord ne marche pas avec le gouvernement provincial albertain, qui est anti-francophone.»

Il a de plus tenu à dire au Commissaire que le problème de l'école J.H. Picard est loin d'être réglé comme ce dernier est fier de mentionner dans son rapport. Selon M. Arès la solution présente voulant que les étudiants francophones de la maternelle à la 12 année fréquentent l'école Maurice-Lavallée, n'est que temporaire.

«Nous aimerions voir le Commissaire dans ses rapports examiner les problèmes en détail et aller au fond de la question et faire des recommandations qui nous seront utiles et ne pas dire que les problèmes sont réglés quand ils ne le sont pas,» ajoutait M. Arès.

Il continuait en reprochant à M. D'Iberville Fortier d'être trop diplomate. «Il n'ose pas faire mal à quiconque, pas trop fort en tout cas.»

M. Arès dit qu'il aurait souhaité que le Commissaire mentionne dans son rapport que la communauté franco-albertaine s'est grandement éveillée à ses problèmes, «qu'il reconnaisse l'éveil qu'il y a eu dans la communauté francophone en Alberta.» Selon M. Arès il devient important que le gouvernement fédéral intervienne immédiatement et soutienne cet éveil. «Si le fédéral nous laisse tomber, c'en est fini de la communauté franco-albertaine.» Il faudrait, selon M. Arès, que le Commissaire fasse des recommandations au gouvernement fédéral et lui dise ce qu'il doit faire immédiatement dans son intervention concrète en Alberta.

En conclusion, M. Arès a réitéré son désappointement face à la molesse de la présentation du Commissaire. «Nous aurions aimé une présentation beaucoup plus ferme, plus profonde de la part de M. Fortier.»

Le revenu des femmes a augmenté mais demeure nettement inférieur à celui des hommes

OTTAWA (APF) - Le revenu total moyen chez les hommes a diminué de 3.9 pour 100 entre 1980 et 1985, mais a augmenté de 4.8 pour 100 chez les femmes durant la même période.

Les données du recencement de 1986 recueillies auprès d'un ménage sur cinq et dévoilées par Statistique Canada indique que le revenu moyen des Canadiens n'a pas connu un changement uniforme dans toutes les provinces et les deux territoires. Ainsi, le revenu .moyen des habitants du Yukon a diminué de 13 pour 100, tandis que celui des habitants des Territoires du Nord-Ouest a augmenté de 7 pour 100. Pour les provinces, les changements vont d'une baisse de 8.9 pour 100 en Colombie-Britannique, à une hausse de 3.9 pour 100 en Nouvelle-Écosse.

L'étude sur les revenus révèle qu'il y a un long chemin à parcourir avant d'atteindre l'égalité salariale complète entre les hommes et les femmes. Par exemple, le revenu moyen des hommes âgés entre 40 et 44 ans atteignait un sommet de 32,586 $ alors que chez les femmes du même groupe d'âge, le revenu moyen était moitié moindre, pour atteindre un sommet de 16,103 $.

Chez ceux qui avaient poursuivi des études postsecondaires, le revenu moyen le plus bas se retrouvait chez les individus dont le principal domaine d'études était les beaux-arts et les arts appliqués (11,812 $ ches les femmes, 22,246 $ ches les hommes). Le revenu moyen le plus élevé se retrouvait au sein des professions des sciences et technologies de la santé chez les hommes avec un revenu de 52,682 $, et des techniques et métiers du génie et des sciences appliquées chez les femmes avec un revenu moyen de 21,922 $.

Enfin parmi ceux qui avaient un reve u d'au moins 30,000 $, 29.4 pour 100 étaient des hommes et seulement 7.3 pour 100 des femmes. Près de la moitié, 48.3 pour 100, avaient en poche un diplôme universitaire.



Éditorial

Guy Lacombe

Un rapport écrit de loin

Le Rapport annuel 1988 du Commissaire aux langues officielles rend bien compte de la situation injuste et inacceptable qui est faite aux Franco-Albertains. M. D'Iberville Fortier réprouve la Loi 60 qui a abrogé les droits historiques des Franco-Albertains et qui a rendu officiellement unilingue anglaise la province de l'Alberta en juillet 1988, ce qui, dit-il constitue «un recul quand on songe à ce qui existait un siècle plus tôt».

M. Fortier reconnaît aussi que la nouvelle loi scolaire de l'Alberta (No 27) est inadéquate parce qu'«elle n'accorde pas aux parents franco-albertains des droits en matière de contrôle et de gestion de leurs établissements d'enseignement».

Le Commissaire souligne aussi le fait qu'aucune entente-cadre n'a pu être signée jusqu'à présent entre le gouvernement fédéral et l'Alberta comme cela a été le cas en Saskatchewan, par exemple. Ces ententes-cadres constituent certaines mesures réméditrices destinées à aider les minorités de langue officielle à survivre dans les conditions injustes, hostiles et toujours difficiles dans lesquelles elles se trouvent. M. Fortier, plus diplomate, parle plutôt, des «insuffisances de la législation provinciale»...

Le Rapport du Commissaire aux langues officielles fait état aussi de nombreuses autres lacunes qui existent en Alberta au chapitre des langues officielles et de «déclarations controversées» du premier ministre Getty, et de son attitude que M. Fortier n'ose pas qualifier, mais qui est tout simplement honteuse et rétrograde, comme le savent tous les Franco-Albertains.

Malgré tout cela, le Rapport annuel de M. Fortier se veut optimiste, à cause sans doute de la Loi sur les langues officielles de 1988, à cause de certains progrès faits en Ontario et au Nouveau-Brunswick, à cause aussi, semble-t-il, de l'Accord du Lac Meech qu'il continue d'appuyer tout en reconnaissant que cet Accord a bien mal servi les Fransaskois et les Franco-Albertains en 1988. M. Fortier y va même d'un «plan directeur» intéressant sur lequel nous reviendrons éventuellement.

Mais pour nous, Franco-Albertains, le Rapport ne peut manquer de nous apparaître comme un document qui a été écrit de loin! Si le Commissaire devait élever une famille en Alberta, il nous semble que son vocabulaire ne serait pas le même. Quand il dit, par exemple, que l'Alberta se montre «peu empressée» à accepter une entente-cadre qui favoriserait les Franco-Albertains, ce qu'il veut dire c'est que la province **ne veut pas en entendre parler!**

Quand il parle des «tièdes efforts» du gouvernement fédéral pour informer les francophones sur la nouvelle Loi sur les langues officielles, il faudrait plutôt parler, en ce qui nous concerne, de l'**inertie totale du gouvernement fédéral** à faire quoi que ce soit pour intervenir à la défense des Franco-Albertains.

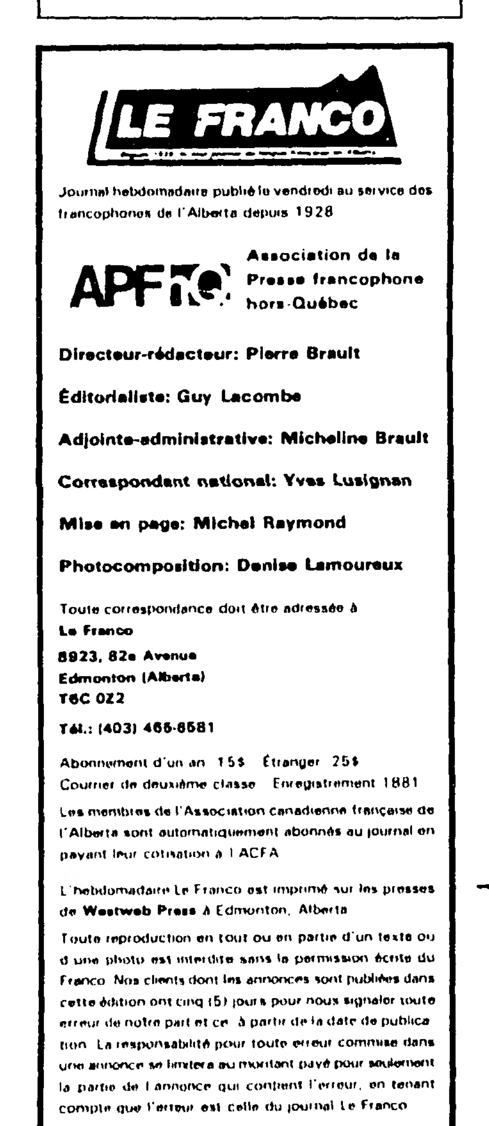
Car les Franco-Albertains sont pris d'une part entre un gouvernement provincial hostile et un gouvernement fédéral passif. «La vision de la société canadienne basée sur la justice et la tolérance» se défend peut-être à Ottawa, mais ça ne veut rien dire en Alberta, et l'absence de volonté politique du fédéral à ce chapitre-là n'est rien moins que révoltante. Ottawa semble avoir pris le parti d'**acheter** à tout prix la paix et la tranquilité avec les provinces, même si cela doit coûter l'assimilation de 65 000 Franco-Albertains!

Le Rapport annuel de M. Fortier nous apparaît comme une analyse complète et honnête, mais les Franco-Albertains n'y trouvent pas le réconfort dont ils auraient eu besoin après les épreuves et les bavures qu'ils ont dû essuyer au cours des deux dernières années. Ce document leur offre cependant une nouvelle occasion de crier «au secours». Mais alors, y a-t-il quelqu'un qui entendra ce cri?

La pensée de la semaine...

L'injustice est la honte d'un peuple.

(livre des proverbes)



LE FRANCO

Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928

APFHQ — Association de la Presse francophone hors-Québec

Directeur-rédacteur: Pierre Brault

Éditorialiste: Guy Lacombe

Adjointe-administrative: Micheline Brault

Correspondant national: Yves Lusignan

Mise en page: Michel Raymond

Photocomposition: Denise Lamoureux

Toute correspondance doit être adressée à
Le Franco
8923, 82e Avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2

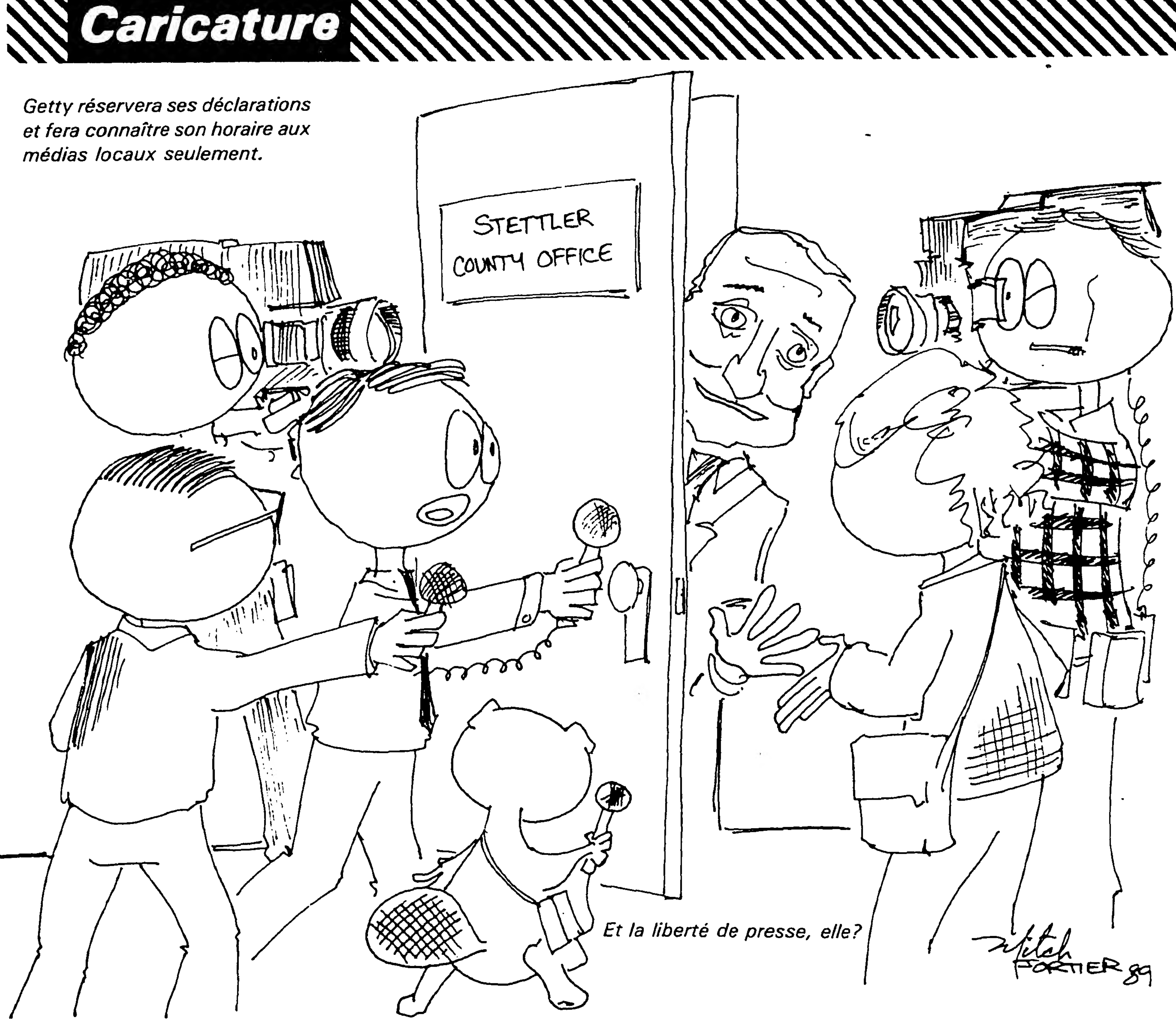
Tél.: (403) 465-6581

Abonnement d'un an 15$ Étranger 25$
Courrier de deuxième classe Enregistrement 1881

Les membres de l'Association canadienne française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA

L'hebdomadaire Le Franco est imprimé sur les presses de **Westweb Press** à Edmonton, Alberta

Caricature



Nouvelles régionales

«The Hill» subira d'importants développements au cours des prochaines années

par LUCIENNE BRISSON

SAINT-ALBERT - Le dimanche 26 mars dernier, les paroissiens de Saint-Albert, étaient informés par le bulletin dominical anglais, qu'un comité spécial allait être formé en vue d'importants développements devant être opérés sur l'emplacement appelé «THE HILL».

Cette décision a été prise dernièrement en collaboration avec les membres du Conseil paroissial, les Oblats de Marie-Immaculée, la province Grandin et l'Archidiocèse d'Edmonton.

Le Conseil paroissial désignera donc un de ses membres à cet effet ainsi que deux autres paroissiens qui feront partie de ce comité.

Les paroissiens intéressés, sont également invités à soumettre des noms de personnes, qui selon leur passé intègre, leurs talents et leur expérience, pourront faire partie dudit comité et par conséquent aider à la réalisation d'un projet d'une telle envergure.

Le comité en question sera composé de trois représentants de chaque partie intéressée, dont la paroisse de S.A., des Oblats, de la province Grandin et enfin d'un seul représentant de l'Archidiocèse. Chaque membre aura un mandat de deux ou trois ans, sauf le président qui ne siégera qu'un an. Les uns et les autres seront remplacés au besoin.

De fait, les membres de ce comité devront entretenir une communication éclairée et juste, vis-à-vis du Conseil paroissial et des autres autorités intéressées, et faire connaître les développements acquis à part entière sur ledit «THE HILL».

Ils devront aussi partager toutes les ressources et idées se rapportant aux oeuvres de Mgr Grandin, premier évêque de S.A. ainsi que du Frère Antoine Kowalczyk, o.m.i.

Bref, il s'agit d'une entreprise qui peut durer quelques années et dont l'intéressant dossier vaudra la peine d'être suivi.

«THE HILL» représente pour les, Sts-Albertains, l'endroit où ont été écrites les plus belles pages de l'histoire de Saint-Albert. Le Musée Lacombe, l'église, le Centre Grandin, déclaré site historique en 1982, le Foyer Grandin, la Maison des Retraites, «l'Étoile du Nord», en font foi.

SAINT-ALBERT EN BREF:

L'ex-maire de Saint-Albert, Me Richard Fowler, membre du Parti progressiste conservateur, qui en date du 20 mars dernier, a été élu député de Saint-Albert, a quitté son emploi comme maire le 31 mars dernier. Lors d'une assemblée du Conseil, le 1er avril, M. Ray Gibbon, remplace Me Fowler, à titre de maire intérimaire, jusqu'aux prochaines élections civiques, soit en octobre. Il recevra donc un salaire de 44,000 $ par année au lieu du 12,000 $ auquel il était habitué à titre d'échevin. Ce dernier avait été maire de Saint-Albert, de 1968 à 1972.

Anita Ratchinski, Margaret Plain et Rod Throndson, songeraient à se porter candidats aux élections d'octobre.

FINALE PROVINCIALE DU CONCOURS ORATOIRE; «L'ÉCOLE SAINTE-ANNE DE CALGARY EST TRÈS BIEN REPRÉSENTÉE!»



Le 8 avril dernier, l'école Sainte-Anne de Calgary est sortie gagnante lors de la finale provinciale du concours oratoire qui se déroulait à Edson dans le Nord de l'Alberta.

Deux élèves de l'école participaient à ce concours et ont mérité une première et deuxième place dans la catégorie «FRANCOPHONE».

Mélanie St-Jacques (à gauche sur la photo) a remporté la médaille d'or dans la catégorie 6e année et avait comme thème: «L'AMITIÉ...LES AMIS». La catégorie 5e année était représentée par Maya Masek (à droite sur la photo) qui nous a entretenu de «SA CARRIÈRE» et qui a mérité une seconde place et la médaille d'argent.

Tout le personnel de l'école Sainte-Anne, les parents, les amis et toute la francophonie albertaine vous félicitent fièrement pour votre exploit.

Luc Tousignant
Animateur culturel
École Sainte-Anne

La Journée internationale des femmes à Edmonton

Une grande activité régnait le 8 mars dernier à la Faculté Saint-Jean et à la Boite à Popicos. La communauté s'était donné rendez-vous pour célébrer la «Journée internationale des femmes».

La journée a débuté par un atelier sur le harcèlement sexuel. M. Vincent Ranger du bureau de la Commission des droits de la personne à Ottawa, accompagné de Patricia Spencer, ombudsman à l'Université de l'Alberta, ont discuté des lois et procédures à prendre lorsque l'on a subi un tel harcèlement.

Sur l'heure du dîner, des monologuistes nous ont fait voir de toutes les couleurs avec leurs visions de l'homme idéal et de la femme idéale!

Un deuxième atelier était offert en après-midi. Le sujet de ce dernier était les métiers non-traditionnels chez les femmes, présenté par Chantal St-Pierre. Un atelier fort intéressant où, à partir d'un vidéo qui présentait le portrait de femmes exerçant des métiers non-traditionnels, les participant(e)s ont discuté et exprimé leurs idées.

Pendant toute la journée les visiteurs ont pu admirer une exposition d'oeuvres d'artistes féminins et consulter la documentation disponible au kiosque d'information.

En soirée, un souper-rencontre avec un panel discutant sur «la démystification du mot féminisme» a su capter l'attention de son public. Par la suite, un excellent souper a été servi par le 9th Street Café.

Pour clôturer la soirée, Gisèle Lemire nous a offert une performance inoubliable dans son spectacle «Les soeurs Traumaniak présentent...»

Bref, cela a été une journée bien remplie. Elle a été rendu possible grâce à la collaboration de plusieurs comités et groupes d'Edmonton: Comité Femmes de l'ACFA régionale d'Edmonton, Entre Femmes, conseil étudiant de la Faculté Saint-Jean, Faculté Saint-Jean et Éducation Permanente.

Devant un tel succès, les organisateurs ont déjà commencé à préparer la «Journée internationale de femmes» pour l'année 1990.

(rédigé par le comité organisateur pour la Journée internationale des femmes de l'ACFA régionale).

Le multiculturalisme se porte bien à la régionale d'Edmonton

EDMONTON - Le comité multiculturel de la régionale d'Edmonton ne compte pas six mois d'existence, mais il a déjà beaucoup accompli. La première réunion, en décembre 1988, a servi à préciser les objectifs du comité et à ébaucher les premiers éléments d'une programmation.

La responsable du comité à la régionale, Évelyne Hubert, a immédiatement entrepris des démarches auprès des divers groupes ethnoculturels francophones afin de les identifier, et de voir s'ils étaient intéressés à établir des contacts plus étroits avec la communauté franco-albertaine d'Edmonton.

Les résultats ont été positifs, et une première soirée multiculturelle a eu lieu à la fin janvier, histoire de se rencontrer et de briser la glace. Les rencontres entre la responsable du comité multiculturel et les représentants des groupes ethnoculturels francophones ont continué afin de mettre sur pied d'autres activités du même genre.

Une des activités en préparation pour cet été est la présentation d'un pavillon commun aux Journées du Patrimoine: un pavillon de la francophonie multiculturelle, qui témoignera de la diversité et de l'importance des groupes qui ont le français comme langue de culture et de communication.

Plus près de nous, le samedi 29 avril, se tiendra une grande soirée multiculturelle à la cafétéria de la Faculté Saint-Jean. Des groupes de langue française qui viennent des cinq continents se réuniront pour partager leur culture et leurs expériences. Un rendez-vous à ne pas manquer, le 29 avril 1989, à partir de 18h.

La communauté franco-albertaine doit s'ouvrir et accueillir les membres de ces communautés ethnoculturelles, leur faire une place. La francophonie albertaine s'en trouvera plus forte et plus riche. Si vous êtes intéressé à faire partie du comité multiculturel, ou si le multiculturalisme est une question qui vous intéresse et que vous désirez plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec Évelyne Hubert, à l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton, au 469-4401.

Lettres ouvertes

L'Université de Winnipeg fera-t-elle ses excuses à la population canadienne-française?

Au nom des étudiants de l'Université de Winnipeg qui lui ont fait part de leurs inquiétudes, au nom de toutes les personnes qui ont été offensées par la prise de position de cet établissement, et en son propre nom, la Société canadienne du français à l'Université a transmis ses protestations les plus énergiques à M. Robin Farquhar, recteur de l'université, au sujet des remarques injurieuses faites dans la presse contre la langue canadienne-française par M. Jack Dixon, professeur de français de la faculté de lettres.

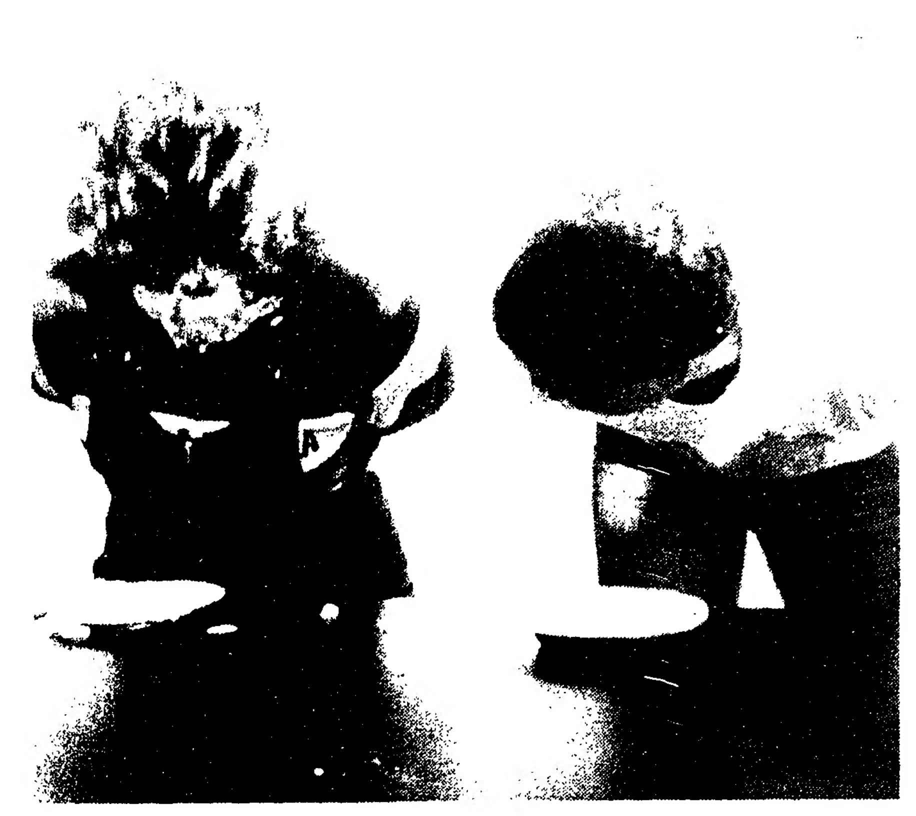
Il est non seulement grave mais inadmissible qu'un professeur d'université admette publiquement que la langue qu'il est chargé d'enseigner ne soit rien moins qu'un «dialecte provincial répugnant et défiguré qui passe pour la langue nationale du Québec». En conséquence, la S.C.F.U. a demandé d'une part à M. Farquhar, en sa qualité de recteur de l'Université de Winnipeg, qu'il fasse paraître ses excuses dans les journaux pour rectifier cette insulte faite à notre culture, et d'autre part qu'il fasse remplacer M. Dixon par un professeur canadien-français.

La Société canadienne du français à l'Université et les personnes concernées espèrent que le recteur prendra sans tarder les dispositions qui s'imposent en cette affaire indigne d'une université canadienne.

André de Leyssac, président
Société canadienne du français à l'Université
C.P. 2190,
Winnipeg (Manitoba) R3C 3R5

Toute une 1ère Cabane à sucre à Plamondon

photos-reportage par Lina Labonté



Concours de tartes: entre frère et soeur: Rémi et Rita L'Heureux. Le gagnant est Rémi L'Heureux.



Souper préparé par des bénévoles dévouées: Mme Angèle Gauthier, Mme Élaine Gauthier et Mme Eileen Plamondon.
Bravo - au Comité Culturel pour une journée appréciée par les gens - un regroupement de famille, amis et voisins.



La Reine et ses princesses dans le concours des Coureurs de Bois: Rachael Dupré, Rita Ulliac et la reine: Tracy Gauthier.



Raymonde Ménard, Lina Labonté et Albert Ulliac étaient des bénévoles responsables de la Cabane à sucre de Plamondon.

La famille Robinson quitte Saint-Paul pour Saint-Boniface



Le printemps est un temps spécial de l'année; un temps de renouvellement et de changement dramatique, autant pour les humains que pour la faune.
Un changement parmi la communauté francophone a été marqué par un souper/soirée sociale qui a eu lieu le 29 mars dernier au centre Culturel de Saint-Paul.
C'est ainsi que les membres du Conseil régional de l'A.C.F.A. et les directeurs de S.P.E.F. (Société des Parents pour l'éducation francophone) se sont réunis en amis pour souhaiter «bonne chance» à Ernest et Simone Robinson qui déménagent à Saint-Boniface au Manitoba; un gros merci aussi pour le travail que Simone a fait pour les projets d'éducation de l'A.C.F.A. et pour avoir été bénévole de S.P.E.F.
Ce fut une soirée plaisante et encore merci et bonne chance aux Robinson dans leur nouveau domicile à Saint-Boniface.



De la maison cauchemar à la maison rêvée

Albina possède une maison de banlieue, dans le Plan 3000, une zone de développement urbain pour 3 000 familles sinistrées à la suite d'une inondation. Elle y habite avec ses trois enfants. Son mari en effet l'a quittée l'an dernier en apportant avec lui la moitié des biens de la famille, c'est-à-dire onze poules. Ce départ ne fut pas un grand malheur pour Albina, l'amour ayant déjà déserté la maison depuis belle lurette. D'ailleurs, pour entamer la bonne humeur d'Albina, il faudrait que le ciel lui tombe sur la tête.

Et même alors, elle continuerait à sourire, Albina, à chanter. Comme cette fois de l'inondation qui a forcé tout le monde à quitter la campagne où ils avaient toujours vécu pour venir s'installer sur un terrain vague, dans la banlieue de Santa Cruz, en Bolivie. Ou comme cette autre fois où sa nouvelle maison, construite de branches et de terre, a littéralement fondue sous le déluge de l'hiver tropical. Ses amis québécois étaient découragés, elle non. Elle a vite oublié ce malheur pour aller à la fête du quartier qui se préparait. Et puis une maison comme celle d'Albina, aussi vite détruite, aussi vite reconstruite; la semaine suivante, elle était de nouveau à l'abri avec ses enfants. Il n'y avait ni porte ni fenêtres, mais Albina avait un toit.

La joie de vivre d'Albina, son goût de parler, de rire, d'être bien, ne veulent pas dire que la vie est rose dans le bidonville du Plan 3000. Depuis la crue des eaux, il y a cinq ans, seulement la moitié des délogés ont retrouvé une maison en dur qui pouvait résister aux intempéries : sans eau courante ni toilette ni électricité, bien entendu, et pas plus grande qu'il ne faut avec quatre mètres carrés par famille, mais de bons murs en briques et une toiture solide. L'autre moitié de la population, dont fait partie Albina, attend encore ce minimum. Le gouvernement a fait son effort au début de l'exode. Maintenant, c'est fini.

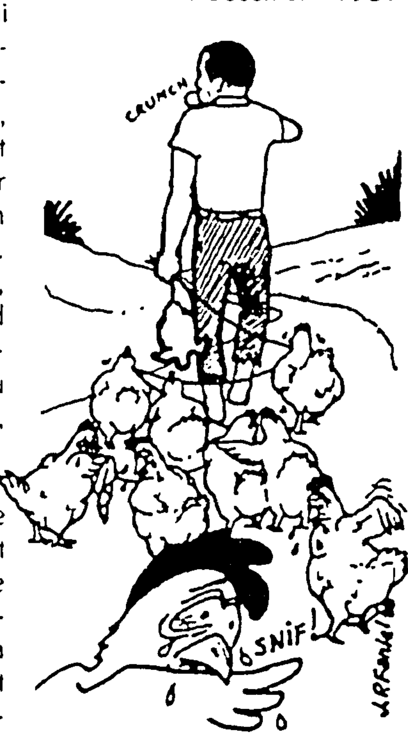
Alors quoi? La belle et joyeuse Albina va-t-elle passer le restant de sa vie dans sa maison de boue? Va-t-elle devoir continuer à exposer ses enfants à toutes ces maladies qui frappent dur dans le quartier à cause justement de l'insalubrité des logements?

Peut-être pas. Car depuis quelque temps, ça jase beaucoup dans le Plan 3000. On se dit qu'on pourrait bien se mettre ensemble pour construire un centre communautaire, et ma foi, on le fait. Et tant qu'à y être, on se dit qu'on pourrait se donner du travail, et voilà qu'apparaît après beaucoup de palabres et d'efforts une boulangerie communautaire. Maintenant, on veut s'attaquer aux maisons, rien de moins. On pense qu'on pourrait apprendre à fabriquer soi-même des briques, que ça ne devrait pas être si sorcier. Des portes et des fenêtres aussi. Si seulement on avait un peu d'argent pour construire un atelier et l'équiper d'outils de base, on suivrait les cours qu'il faut, on y arriverait.

Maintenant, quand Albina s'endort, elle rêve à une autre maison, une solide, une maison construite par elle-même et ses voisins. Le jour où elle y entrera, elle ne se contentera plus de chanter, Albina, elle se mettra à danser.

L'Organisation canadienne pour la solidarité et le développement (OCSD) a supporté les efforts des habitants du Plan 3000 par l'envoi de quatre volontaires : Maryse Létourneau, André Lamarche, Isabelle Lewis et Miguel Saravalli, pour une période de trois ans. Ce projet a reçu une mention au concours organisé par l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) à l'occasion de l'année internationale des sans-abris.

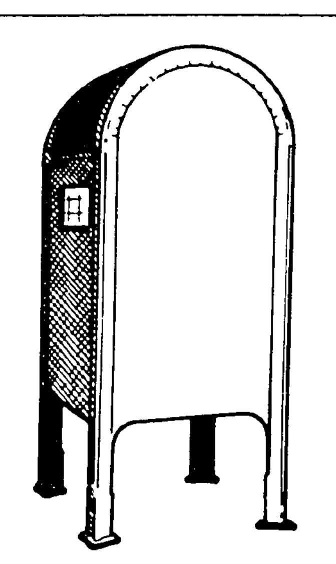
Pierre Tousignant
4 décembre 1987



***Un monde à se raconter** est une chronique produite par l'Organisation Canadienne pour la Solidarité et le Développement (OCSD), organisme à but non lucratif intervenant en Afrique et en Amérique Latine par l'envoi de volontaires et le soutien à des initiatives d'auto-développement. Ce service d'information internationale est financé par l'ACDI et parrainé par plusieurs organismes régionaux*

*Si vous voulez vous associer à notre travail, adressez-vous à votre organisme de solidarité internationale régionale ou à **Un monde à se raconter**, OCSD, 180 Dorchester est, 3e étage, Montréal (Québec) H2X 1N6 ou téléphonez à (514) 397-1753.*

ATTENTION



à nos abonnés

de **Bonnyville - Falher**
Peace River - Hinton
et Spruce Grove

Votre code postal a-t-il changé dernièrement?

Si oui, remplissez ce coupon dès aujourd'hui pour que nous fassions le changement dans le plus bref délai.

(s.v.p. inscrire votre adresse postale complète)

Nom: ______

Prénom: ______

Appartement: ____ nº et rue: ______

ou casier postal: ______ Ville: ______

Province: ______

nº de téléphone: ___ ___ ____

Ancien code postal ___ ___

Nouveau code postal ___ ___

Faites parvenir à : **LE FRANCO**
8923, 82e avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2

Après l'école homogène française, voilà qu'on parle maintenant de l'école distincte

OTTAWA (APF) - Une commission scolaire francophone catholique de North Bay dans le nord de l'Ontario, a rejeté l'idée de créer une école distincte regroupant des élèves francophones en fonction de leur compétence linguistique.

Après deux années de lutte, les parents de cette ville de 15 000 habitants qui compte environ 15 pour 100 de francophones, ont finalement vu leur commission scolaire faire marche arrière dans ce dossier, et refuser de regrouper les meilleurs éléments de la francophonie dans une des cinq écoles homogènes françaises qui dessert les francophones de North Bay.

En décembre dernier pourtant, les six conseillers scolaires francophones avaient unanimement résolu de regrouper les élèves dont la langue française est la langue couramment parlée à la maison, dans une école élémentaire distincte. Seule condition: cette école devait satisfaire les besoins d'au moins 120 élèves.

À l'heure actuelle les élèves francophones qui peuplent les cinq écoles françaises de North Bay proviennent tant de foyers mixtes que de foyers unilingues français. Les partisans de l'école distincte estiment que l'éducation de leurs enfants est freinée par la présence d'élèves ne maîtrisant pas parfaitement La langue française. Ils ont rapidement été accusés par des parents d'élèves bilingues, de vouloir se doter d'une école d'élites

Une campagne de dénigrement dans la presse locale envers les parents favorables à une école distincte a mis du piquant dans cette affaire. Selon le porte-parole des parents en faveur d'une école distincte, Raymond Desrosiers, plusieurs lettres haineuses furent publiées dans le seul journal, anglophone, de North Bay. M. Desrosiers affirme que les parents furent même accusés dans ces lettres de favoriser le séparatisme!

Au début du mois de mars, le conseil scolaire catholique de North Bay décidait par un vote de 4 contre 2 de renverser sa décision de regrouper les élèves francophones dans une école distincte. À la place, le conseil annonçait son intention de former dans chaque école francophone une classe distincte regroupant les meilleurs élèves en français. C'est ce qu'on appelle là-bas: le système parallèle. L'ironie dans toute cette histoire selon M. Desrosiers, c'est que les quatre conseillers scolaires francophones de l'extérieur de North Bay qui ont voté contre l'école homogène, ont refusé à d'autres francophones le droit à une éducation française de qualité.

«On vient de défaire 150 années de francisation de nos écoles séparées françaises. On vient de nous mettre à la porte. On ne croyait pas possible de se faire mettre à la porte de nos écoles par des francophones» a déclaré à l'APF M. Desrosiers, encore sous le choc de la défaite.

Selon les chiffres fournis par M. Desrosiers, 537 des 1094 élèves des écoles francophones de North Bay ont une maîtrise supérieure du français. De ces 537 élèves, 237 avaient manifesté leur intérêt envers une véritable école homogène. C'est le double de ce que la commission scolaire estimait comme le seuil minimum à atteindre pour créer une telle école.

Les partisans de l'école distincte cogneront bientôt à la porte de la commission scolaire publique, pour obtenir ce que les conseillers scolaires catholiques leur ont refusé.

Selon la porte-parole des opposants, le projet de créer une école distincte équivalait à créer une école privée, pour l'élite. «C'est de la ségrégation» a soutenu Mme Solange Shank, qui n'aurait pas hésité à traîner la commission scolaire devant les tribunaux et à invoquer la Charte canadienne des droits et libertés, advenant la réalisation de ce projet.

Mme Shank reconnait qu'un travail de francisation s'impose dans les cinq écoles françaises de North Bay mais selon elle, ce n'est pas en créant une école regroupant l'élite, qu'on peut résoudre le problème. «Qui peut me garantir que ces enfants-là vont toujours parler français, même dans une école d'élites» questionne Mme Shank. Selon elle, les craintes des parents francophones en ce qui a trait à l'éducation en français de leurs enfants ne sont pas justifiées au point de créer une telle école.

Elle ne considère toutefois pas la création de classes parallèles dans chacune des cinq écoles, comme une forme de ségrégation. Mme Shank y voit plutôt une façon d'offrir un service à l'intérieur des écoles existantes. «C'est une étape dans la bonne direction. Cela va répondre aux besoins immédiats» croit-elle.

Le président de la commission scolaire catholique confirme que le débat a été très émotif à North Bay. Lui-même a reçu des menaces personnelles. «Le dossier linguistique au Canada soulève beaucoup d'émotion, et il sera toujours difficile de gagner un dossier comme ça sur la place publique» constate M. Michel Dupuis.

Pour M. Dupuis, la décision prise en décembre 1988 de créer une école distincte était «la décision idéale». À la place, les conseillers ont choisi ce qu'il appelle «la voie de l'étapisme» en créant des classes parallèles à l'intérieur des cinq écoles françaises. Selon le président de la commission scolaire catholique de North Bay, il s'agit néanmoins d'un premier jalon vers la refrancisation des cinq écoles.

Un écrivain de chez-nous

Du 28 mars dernier au 26 avril prochain à Edmonton, dans le cadre d'une activité littéraire; «The Woodcroft Branch Library» offre au grand public, une série de lectures présentées par leurs auteurs. Cette présentation est réalisée conjointement avec «The Canadian Writers'Union» et «The Canada Council». Parmi ces écrivains, vous pourrez entendre Madame Jacqueline Dumas, auteur canadienne-française et originaire de l'Alberta. Cette écrivain de chez-nous présentera le 26 avril à 19h00, son premier roman intitulé **Madeleine and the Angel,** publié par «Fith House Publishers». Cette histoire se passe dans un petit village de l'Alberta où une famille canadienne-française a subit et a survécu aux traumatismes causés par l'alcoolisme ainsi que par l'abus physique et émotionnel. Dans le passé, Madame Jacqueline Dumas a été un membre influent et très actif dans la communauté, car elle a occupé le poste de directrice exécutive au «Alberta Booksellers'Association» et elle fut également propriétaire de la librairie «Aspen Books». Il vous est donc possible de la rencontrer et de l'entendre, le 26 avril prochain au «Woodcroft Branch Library».
Admission gratuite et possibilité de réservations.



par YVAN BRUNET

Marc-André LeTourneux «Question de temps» Trans-Canada/Exit 1988. L'auteur-compositeur-interprète, claviériste, guitariste, Marc-André LeTourneux perfectionne depuis plus de 15 ans sa démarche créative, ainsi que tout l'aspect technique nécessaire de nos jours en musique (programmation, arrangement, et réalisation). Cette première aventure discographique est audacieuse et elle comprend neuf chansons qui sont toutes aussi belles les unes que les autres. Chacune d'entre elles développe un thème spécifique: «Manon» (la crise d'adolescence), «Où sont les enfants» (la dénatalité), «Histoires de vies» (la solitude), «Des milliers d'efforts» (la ténacité), etc. Une personnalité à découvrir, un disque à savourer.

David Shifrin/Gerard Schwarz «Aaron Copland Clarinet Concerto» Capitol/EMI CDC 49095-2. Ce tout nouveau disque compact comprend l'oeuvre du compositeur américain Aaron Copland «Clarinet Conceto» composée en 1948 pour le clarinettiste regretté Benny Goodman. Le clarinettiste renommé David Shifrin, soutenu du New Yord Chamber Symphony sous la tutelle de Gerard Schwarz a su rendre justice à cette composition coplandienne. On a su inclure en plus des versions suaves et mielleuses de «Music For The Theatre», «Quiet City» et «Dance Panels» de Copland. La musique d'Aaron Copland, conventionnelle dans la forme, chante ici librement. Un bon achat.

Roy Orbison «Mystery Girl» Virgin V-25-6. Roy Orbison, né à Vernon au Texas en 1936 n'est plus des nôtres depuis quelques mois. «Mystery Girl», enregistré quelques mois avant sa mort soudaine, regroupe de nouveaux titres qu'on se doit de découvrir et de savourer. «You Got It» est le titre du premier 45 tours mais aussi allèchant: «She's A Mystery To Me» (avec la participation de Bono du groupe U2). «California Blue» et «A Love So Beautiful». C'est vrai que Roy Kelton Orbison était l'incarnation de la chanson pop («Crying», «Pretty Woman», etc...) que l'on jette dans les transistors, mais il restera tout de même dans la mémoire populaire quelque part entre Elvis et Buddy Holly.

Ian Tyson «I Outgrew The Wagon» Stony Plain Records SPL-1131. Anciennement de la formation canadienne Ian & Sylvia, Ian Tyson se veut aujourd'hui un chanteur de musique country terreuse à la Willie Nelson, Waylon Jennings et le genre. «I Outgrew The Wagon» se veut une suite logique à «Cowboyography» de quelques années passées. Thématiquement c'est très semblable: «Cowboys Don't Cry», «The Steeldust Line», «I Outgrew The Wagon», «Adelita Rose», «The Wind In The Wire», etc.. On a su inclure également une nouvelle version de son ancien succès de 1962 «Four Strong Winds». Un bon achat pour qui a évolué avec la musique de ce cowboy de l'ouest canadien.

Charlie Sexton «Charlie Sexton» MCA-7673. Cette deuxième vinylisée du chanteur-guitariste du Texas, Charlie Sexton, se veut une suite logique à «Pictures For Pleasure» de 1985. Produit par l'équipe de Bob Clearmountain (Bryan Adams) et Tony Berg (Lions), ce tout nouvel album regroupe des interprétations parfois écorchées mais tout de même amusantes du «Blowing Up Detroit» de John Palumbo et «Cry Little Sister» de Michael Mainieri. Ce disque compile également certaines Phases essentielles de l'existence de Sexton: «Don't Look Back» (premier 45 tours), «For All We Know» et «While You Sleep». Si cette deuxième aventure discographique s'avère payante, il semble évident que Sexton ira plus loin dans la recherche.

New Order «Technique» Polygram/Factory 836 832-1. New Order, c'est plus que des anciens membres du groupe défunt Joy Division qui influença énormément l'infusion punk en Angleterre quelques années passées. Ce groupe d'outremer n'a pas besoin de profil ou d'antécédents car la musique prime plus que tout autre chose pour New Order. Le mot «artistique» a un sens et une définition précise pour ces types. «Technique» qui se veut une suite logique à «Low Life» et «Substance» saura en surprendre plusieurs agréablement. Pour ce qui est des textes, il ne faut pas s'attendre à de grandes révélations ici, mais ils conviennent harmonieusement à la musique: «Fine Time», «Round And Round», «Mr Disco», etc..En somme, des étincelles, beaucoup de soin et une certaine perfection.

Agriculture

Des chutes de neige normales présagent des cultures prometteuses

WINNIPEG - Selon les centres climatiques de Winnipeg et de Régina qui relèvent d'Environnement Canada, les chutes de neige presque normales qu'ont connues les Prairies cet hiver laissent entrevoir pour les cultures annuelles des perspectives généralement prometteuses quant à la teneur en eau de sol au printemps. Le cas des pâturages et des plantes fourragères vivaces soulève quelques inquiétudes cependant par suite des conditions très arides qui ont sévi l'automne dernier.

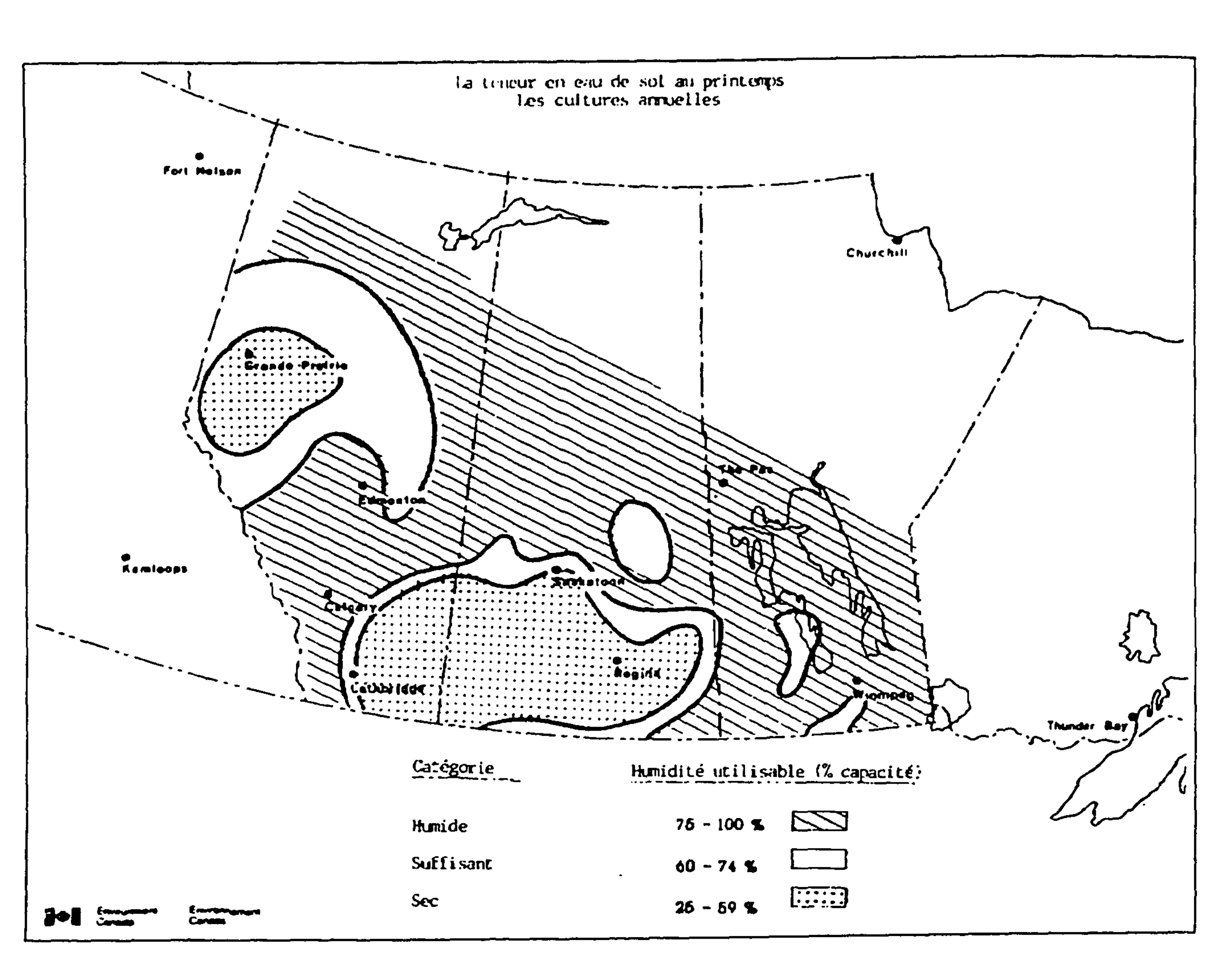
Si les conditions atmosphériques se tiennent à la normale au printemps, la teneur en eau du sol à la mi-mai devrait être tout au moins suffisante dans les régions agricoles du Manitoba et de l'Alberta, et tout au plus suffisante en Saskatchewan. Au 1er mai, les perspectives prévoient un sol soit généralement sec dans le cas des plantes fourragères vivaces et des pâturages, sauf au Manitoba et dans certaines parties de l'Ouest de l'Alberta où la teneur en eau du sol variera de suffisante à très humide.

Les régions les plus arides des Prairie forment un arc de Lethbridge à Régina en passant par Saskatoon. Dans cette zone, la teneur en eau atteindra, selon les prévisions, 45 à 60 pour cent dans le cas des cultures annuelles et 30 pour cent dans le cas des plantes vivaces. La teneur en eau se donne sous forme de pourcentage d'humidité que peut retenir le sol. Un taux inférieur à 60 pour cent est considéré sec.

Les prévisions concernant la teneur en eau du sol se déterminent à partir de données de météo et de précipitation recueillies par des observateurs bénévoles de la météo, à des intervalles qui peuvent varier d'un jour à un mois. Le centre climatique de Winnipeg se sert d'un modèle informatique pour convertir ces données en bulletins sur la teneur en eau et sur l'étage des cultures, ainsi qu'en perspectives pour fins agricoles. Au centre climatique de Régina, ces données alimentent également un index de sécheresse qui révèle l'état à long terme de l'approvisionnement en eau de surface. En outre, ces données servent à prévoir les inondations de printemps de même que le rendement estimatif des cultures.

Les perspectives préliminaires d'Environnement Canada sur la teneur en eau du sol font suite aux améliorations apportées récemment au programme de contrôle, de communiqués et de prévisions de données climatiques extrêmes comme la sécheresse de l'an passé. Les données jadis utilisées seulement durant la période de végétation sont désormais recueillies dès le 1er février de chaque année.

Bien que la météo reste sujette au changement, d'où un certain degré d'incertitude sur les perspectives à long terme, des contrôles et des communiqués au moment opportun permettent de déceler à des situations critiques.



Le Franco...
une lecture qui informe

Le marché de l'avoine exige une qualité supérieure

OTTAWA - L'avoine a toujours été populaire dans les étables, mais elle n'a jamais joui de la même popularité sur nos tables, jusquà présent, du moins.

En effet, depuis qu'on a découvert que l'avoine pouvait faire baisser le taux de cholestérol, le son d'avoine est devenu le dernier des aliments naturels et il a ouvert de nouveaux débouchés pour une ancienne céréale qui servait surtout à nourrir le bétail comme les chevaux et les bovins laitiers.

Des marchés nouveaux et spécialisés pour l'avoine cultivée dans les Prairies du Canada signifient une demande accrue pour une denrée de qualité supérieure. En d'autres mots, les chercheurs essaient actuellement de trouver de meilleures variétés.

«Pour conquérir ces marchés visant une qualité spéciale, que ce soit le marché de l'avoine fourragère pour les chevaux de course ou celui de l'avoine de mouture, un minimum comme le grade 1 CW n'est pas suffisant», a déclaré M. Brian Rossnagel, sélectionneur au Centre de développement des cultures de l'University of Saskatchewan.

Récemment, M. Rossnagel a présidé une réunion de chercheurs et de personnes clés de l'industrie de l'avoine pour voir ce que l'avenir réservait à la production de cette denrée en Saskatchewan. À la suite de cette réunion, il se pourrait que l'année prochaine on tienne une conférence pour fournir aux céréaliculteurs des renseignements pratiques sur la production et la commercialisation de l'avoine.

Comme les agriculteurs manifestent plus d'intérêt à l'égard de cette céréale, les chercheurs désirent s'assurer qu'ils reçoivent des renseignements sur la production et un bon choix de variétés s'ils décident de cultiver de l'avoine, a ajouté M. Rossnagel.

«Ce qui est très avantageux dans le cas de l'avoine, c'est qu'une variété de qualité supérieure qui s'écoule très bien sur le marché des aliments convient aussi très bien comme avoine fourragère», a-t-il affirmé.

Toutefois, en visant à produire des variétés à haute teneur en bêta glucan (la substance qui fait baisser le taux de cholestérol et qui a rendu le son d'avoine populaire), il se pourrait qu'on crée de nouvelles variétés ne convenant pas comme fourrage. Bien que le bêta glucan soit bon pour les êtres humains, il crée des problèmes de digestion chez la volaille.

On peut cependant surmonter cet inconvénient à l'aide d'un additif bon marché sous forme d'enzyme, a ajouté M. Doug Brown, sélectionneur d'avoine à la station de recherches d'Agriculture Canada à Winnipeg.

«Il n'y a donc pas de problème, sauf dans le cas où les agriculteurs se serviraient de cette avoine comme aliment de bétail sans l'additif», a affirmé M. Brown.

«L'orge contient aussi des bêta glucans, et les enzymes ont rendu cette céréale plus acceptable comme aliment du bétail», a-t-il ajouté.

Selon M. Brown, il ne sera pas facile de créer une variété d'avoine à haute teneur en bêta glucan parce que la sélection qui a été faite jusqu'à présent ne montre que peu de variabilité dans les niveaux de bêta glucans.

Dans les prairies

VARIATION DE LA HAUTEUR DE COUPE DU CHAUME POUR EMPRISONNER LA NEIGE

Des chercheurs de la Station de recherches de Swift Current, en Saskatchewan, ont mené des expériences avec diverses hauteurs de coupe du chaume afin d'humidifier davantage le sol au printemps. L'opération consiste à laisser des bandes de chaume dans les champs au moment de la récolte. Les chercheurs ont découvert que des bandes de chaume d'un mètre de largeur, et d'une hauteur variant entre 15 cm et 30 cm, emprisonnent la neige, ce qui entraîne une plus grande humidification du sol à la fonte des neiges.



Sous l'effet du vent, de grandes qualités de sol arable riche en substances nutritives se sont amoncelées le long de ces champs de Prairies. Ces terres desséchées ont perdu les élements nutritifs indispensables à la croissance de cultures vigoureuses et semblent appartenir davantage à l'Afrique du Nord qu'au Canada.

L'ÉPANDAGE DES ENGRAIS EN SURFACE: PLUS ÉCONOMIQUE EN DÉPIT DES PERTES

L'épandage d'engrais azotés à la surface du sol, à l'automne, est moins coûteux et tout aussi efficace que son application en bandes sous la surface au moment des semis. Les chercheurs de la Station de recherches de Swift Current n'ont pas trouvé de différence dans le rendement des cultures au cours des années de sécheresse. Même au cours des campagnes où l'humidité est très élevée, l'application en bandes n'est pas aussi rentable que l'épandage en surface, bien qu'elle entraîne un accroissement du rendement.

L'ENGRAIS VERT CONTRIBUE À ENRICHIR LE SOL

La culture des légumineuses comme engrais vert est un moyen de remplacement de la jachère d'été intéressant pour améliorer le sol. On laisse les légumineuses se développer jusqu'au stade de la pleine floraison, puis on les enfouit dans le sol. On obtient ainsi une riche source de matières organiques contribuant à augmenter le rendement à la campagne suivante.

Course automobile: une saison du tonnerre à la télévision de Radio-Canada

La saison 1989 promet d'être l'une des plus excitantes qui soit pour les amateurs de course automobile qui pourront suivre à la Télévision de Radio-Canada les moments les plus enlevants de tous les Grands Prix de Formule 1 et de presque toutes les courses de formule «Indy», dont le Grand Prix Molson du Canada à Montréal et le Molson «Indy» de Toronto, en entier et en direct.

Ayrton Senna, champion des conducteurs de Formule 1 l'an dernier tentera de répéter l'exploit devant des rivaux aguerris comme Alain Prost Nigel Mansell et Nelson Piquet, tandis qu'en formule «Indy» le champion de 1988, Danny Sullivan, se mesurera à des adversaires légendaires comme Al Unser, Mario Andretti ou Emerson Fittipaldi, pour n'en nommer que quelques-uns. Dans les deux circuits, on prévoit une lutte plus féroce que jamais alors que les pilotes comme les constructeurs se livreront une compétition de tous les instants.

Mentionnons que toutes les épreuves seront présentées soit en direct, soit le jour même ou parfois avec une semaine de décalage. Jean Pagé sera l'animateur de la plupart de nos reportages en compagnie d'un analyste dont le nom sera confirmé ultérieurement.

Entrez dans le feu de l'action **dès le dimanche 22 avril à 14h,** alors qu'on suivra le premier Grand Prix de la saison en provenance du Brésil.

Réalisation: Suzette Béchard.

CALENDRIER

Samedi 22 avril	14h00 à 14h30	Courses «Indy» de Phoenix et Long Beach
dimanche 23 avril	11h00 à 12h00	Grand Prix de San Marino
dimanche 7 mai	11h00 à 12h00	Grand Prix de Monaco
dimanche 28 mai	13h00 à 15h30	Grand Prix du Mexique
samedi 10 juin	14h00 à 15h00	Grand Prix de Phoenix
		Courses «Indy» du Wisconsin
dimanche 18 juin	**9h30 à 12h30**	**Grand Prix Molson du Canada à Montréal**
samedi 1er juillet	14h00 à 14h30	Courses «Indy» de Détroit et Portland
dimanche 9 juillet	11h30 à 13h00	Grand Prix de France
		Course «Indy» de Cleveland
dimanche 16 juillet	11h30 à 13h00	Grand Prix d'Angleterre
samedi 22 juillet	13h00 app. à 14h00	Course «Indy» des Meadowlands
		Prélude à la Course Molson «Indy» de Toronto
dimanche 23 juillet	**11h30 à 14h00 app.**	**Course Molson «Indy» de Toronto**
dimanche 30 juillet	11h30 à 13h00	Grand Prix d'Angleterre
dimanche 20 août	11h00 à 12h00	Grand Prix de Hongrie
		Course «Indy» de Brooklyn
dimanche 27 août	11h00 à 12h00	Grand Prix de Belgique
		Course «Indy» de Long Pond
samedi 9 septembre	heure à confirmer	Course «Indy» de Lexington *
samedi 16 septembre	12h30 à 13h30	Grand Prix d'Italie
		Course «Indy» de Elkhart Lake
samedi 30 septembre	12h30 à 13h30	Grand Prix du Portugal
		Course «Indy» de Nazareth, Penn
samedi 7 octobre	12h30 à 13h30	Grand Prix d'Espagne
samedi 21 octobre	heure à confirmer	Course «Indy» de Monterey *
samedi 28 octobre	12h30 à 13h30	Grand Prix du Japon
samedi 11 novembre	12h30 à 13h30	Grand Prix d'Australie

*** présentation dans le cadre de «L'Univers des sports»**

Carrières et professions

4 jeunes recherché(e)s! Tu es jeune... viens voir le Québec'89!

EDMONTON - Grâce à un octroi de la fondation CRB, la Commission nationale des parents francophones, en collaboration avec la Fédération des parents francophones (FPFA), est heureuse d'annoncer qu'elle planifie pour le mois de juillet '89 un projet - VIENS VOIR LE QUÉBEC - pour des jeunes francophones de 15 à 18 ans fréquentant nos écoles françaises ou inscrits dans un programme français langue première.

Les quatres jeunes de l'Alberta qui seront choisis iront passer 3 semaines au Québec. Le temps sera consacré à des activités de groupes, telles des excursions dans les lieux historiques, des tours de villes, des soirées au théâtre et aux concerts, des visites d'usines et de commerces où l'on travaille en français, etc. Le transport par avion et les frais de séjour seront défrayés par le projet.

Le but de ce projet est de permettre à des jeunes francophones vivant en milieu minoritaire de faire une expérience de vie en milieu majoritairement français, et de voir notre histoire et notre culture canadienne-française active et bien portante au Québec. La fierté se développe plus par ce que l'on vit, que par ce que l'on se fait dire...

Les candidats et les candidates pour ce projet doivent avoir entre 15 et 18 ans, être inscrits dans le programme de français langue première en Alberta, avoir démontré des qualités de chef à l'école ou dans leur milieu de vie et avoir le désir de parfaire leur connaissance du français et de la vie française au Canada.

Au retour du voyage, on leur demandera de se faire les ambassadeurs de la culture française auprès de leurs ami(e)s, en participant à des panels, des rallyes, par des présentations surtout orales, où ils et elles parleront de leurs expériences et de leurs impressions.

On attend 40 jeunes de toutes les provinces (sauf le Québec) et du Yukon. Quatre de ces jeunes seront de l'Alberta.

«Nous encourageons fortement les jeunes qui ont peu de parents au Québec, ou qui n'ont encore jamais eu la chance d'aller au Québec, de soumettre leur candidature pour participer à cette expérience unique dans un milieu de vie française,» déclarait Madame Viviane Beaudoin, présidente de la FPFA. La FPFA sollicite donc la coopération des parents et des enseignant(e)s pour la réussite de ce projet en leur demandant d'encourager les jeunes à participer au projet, et de les aider à préparer leur demande.

Les demandes peuvent être envoyées à:
Fédération des parents francophones de l'Alberta
Projet «Viens voir le Québec»
8925 - 82e avenue, pièce 205
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2

On peut aussi obtenir plus de détails en appelant le bureau de la Fédération des parents francophones de l'Alberta au 468-6934

Carrières et professions

Les jeunes qui vivent seuls recherchent des aliments sains

OTTAWA - Selon une étude effectuée par Agriculture Canada, les jeunes consommateurs qui vivent seuls consacrent beaucoup d'argent à leur alimentation et recherchent des produits frais, plus exotiques et vite cuisinés.

«Les Canadiens âgés de moins de 45 ans qui vivent seuls aiment à faire des expériences, indique Madame Linda Robbins, spécialiste en économie ménagère à La Division de l'analyse des marchés agro-alimentaires d'Agriculture Canada. Ils ont généralement suffisamment d'argent pour se montrer plus aventureux. Par exemple, la cuisine ethnique est très à la mode chez ce groupe, et ce, tant à la maison qu'au restaurant.»

L'étude s'appuie sur des données tirées d'une enquête de Statistique Canada sur les dépenses alimentaires des familles.

De même, révèle l'enquête, les personnes de 45 ans et plus qui vivent seules sont prêtes à payer pour obtenir service et qualité.

Selon l'étude, les hommes dépensent environ 15 $ de plus par semaine que les femmes pour acheter des aliments. Plus de 55% de leur budget alimentaire est consacré à la consommation de repas au restaurant. En outre, les hommes qui vivent seuls sont les plus fidèles clients des dépanneurs.

«La plupart des hommes ne semblent pas disposés à préparer eux-mêmes leurs repas et ont le revenu nécessaire pour se payer le restaurant», souligne Madame Robbins.

Toutefois, l'attrait des aliments consommés au restaurant semble diminuer avec l'âge. L'enquête montre que les hommes de 65 ans et plus qui vivent seuls dépensent environ 34% de leur budget alimentaire à l'extérieur de la maison, comparativement à plus de 61% pour ceux âgés de moins de 45 ans.

Lorsque les hommes mangent à la maison, ils ont tendance à consommer des aliments tout préparés comme les viandes prêtes à servir déjà tranchées, les fruits et les légumes en boîte et les produits de boulangerie.

Par ailleurs, les femmes qui vivent seules semblent préférer préparer elles-mêmes leurs repas. Elles ne consacrent ainsi que le tiers de leur budget alimentaire aux repas pris au restaurant.

Elles ont également tendance à se préoccuper davantage de leur santé, à acheter plus de volaille, de poisson, de laits allégés et de fruits et de légumes frais.

Selon l'enquête, les plus jeunes semblent suivre la tendance des consommateurs européens et achètent de la viande et des fruits frais dans les magasins d'alimentation spécialisés, alors que les plus vieux ont tendance à demeurer fidèles à un seul et même magasin.

La proportion de personnes qui vivent seules est demeurée relativement stable depuis le début du siècle, se maintenant à environ 29% de la population canadienne.

Les personnes qui vivent seules ont toutefois une influence considérable sur le commerce de vente au détail, car elles ont plus d'argent à consacrer à leur alimentation que d'autres groupes.

«Les personnes qui vivent seules ont tendance à être perçues comme des gens qui lancent des modes. Les détaillants et le secteur de l'alimentation peuvent répondre aux besoins de ces consommateurs en offrant de nouveaux aliments en portions individuelles faciles et rapides à préparer», conclut Madame Robbins.

Un juste équilibre

CINÉ-FEMMES

L'intelligence du coeur
Le don de soi, oui, mais jusqu'où

Les femmes, on le sait, occupent une grande partie des postes bénévoles et des emplois de direction à l'intérieur des organismes sans but lucratif qui viennent en aide aux personnes dans le besoin. En plus de posséder une grande souplesse d'esprit et un sens pratique, elles disposent d'une intelligence du coeur, en harmonie avec la nature, qui les poussent à améliorer la qualité de vie des individus. Mais le travail de sensibilisation, d'information et d'éducation mené par des groupes de femmes ainsi que les services offerts, par exemple, aux enfants et aux personnes âgées, sont difficilement palpables. Comment mesurer statistiquement les bénéfices que nous récoltons de la générosité des unes et des autres?

L'INTELLIGENCE DU COEUR veut faire valoir cette portion du marché du travail non répertoriée dans les études économiques. On évalue qu'en 1987, le travail «invisible» représentait environ 50% de la production des biens et services du pays (PNB), soit plus de 67 milliards de dollars. Pourtant, dans l'économie nationale, ce chiffre astronomique n'a aucune valeur réelle. Comme le travail ménager, d'ailleurs. Il apparaît clairement que le pouvoir économique privilégie aujourd'hui un entrepreneurship axé sur le profit, aux dépens d'un entrepreneurship du coeur, axé sur le changement social ou individuel.

Dans L'INTELLIGENCE DU COEUR, c'est toute la question du droit à un salaire décent et de la légitimation du travail féminin qui est ici repensé.

L'INTELLIGENCE DU COEUR sera présenté au prochain CINÉ-FEMMES le 2 mai à 19h30 à l'auditorium de l'ONF, Place du Canada, 9700, avenue Jasper (stationnement disponible au sous-sol de l'édifice). Le film sera suivi d'une discussion animée par Mme Évelyne Lacombe. L'entrée est gratuite et un goûter sera servi. Le CINÉ-FEMMES est une activité organisée par l'Éducation permanente et le Comité femmes de l'ACFA régionale d'Edmonton.

Carrières et professions

Le Sénat donne le feu vert au doctorat en études françaises

MONCTON - Une étape importante vient d'être franchie en vue de la mise en place d'un premier programme de doctorat à l'Université de Moncton.

En effet, au cours de sa réunion du 9 mars, que plusieurs ont qualifié d'historique, le Sénat académique de l'Université a donné le feu vert à la création d'un programme de doctorat en études françaises, proposé par le Département d'études françaises de la Faculté des arts.

Le recteur de l'Université, Louis-Philippe Blanchard, a souligné qu'un tel programme se veut l'aboutissement des efforts déployés par les Acadiens et Acadiennes des Maritimes depuis la fin du siècle dernier. L'année 1989 marque, en effet, le 125e anniversaire de la fondation du premier collège acadien, le Collège Saint-Joseph, fondé à Memramcook, en 1864.

«En choisissant les études françaises pour offrir son premier doctorat, l'Université pose un geste significatif et symbolique, compte tenu de la situation unique des Acadiens et Acadiennes dans le monde francophone, de la pertinence de la discipline, et la richesse des ressources dont dispose l'Université dans ce domaine,» a-t-il dit.

Le doyen de la Faculté des arts, Fernand Arsenault, a affirmé, pour sa part, que le corps professoral du Département d'études françaises se sent prêt, avec l'appui de la Faculté et de l'ensemble de l'Université, à relever le défi et à prendre ce projet en main. Il a ajouté que l'implantation du doctorat aura des répercussions positives sur les études de premier et deuxième cycles. «Avec ce programme de troisième cycle, le Département d'études françaises veut faire valoir la langue, la littérature et la culture acadiennes comme champs d'études et de recherche privilégiés,» a-t-il fait savoir.

D'autres étapes doivent cependant être franchies avant que les premiers étudiants et étudiantes puissent être admis, peut-être dès septembre 1989. Au cours des prochains mois, le projet sera présenté au Conseil des gouverneurs de l'Université, puis à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.

NOUVEAU CENTRE DE RECHERCHE

Le Sénat s'est également prononcé en faveur de la création d'un **Centre de recherche et de développement en éducation,** à la Faculté des sciences de l'éducation.

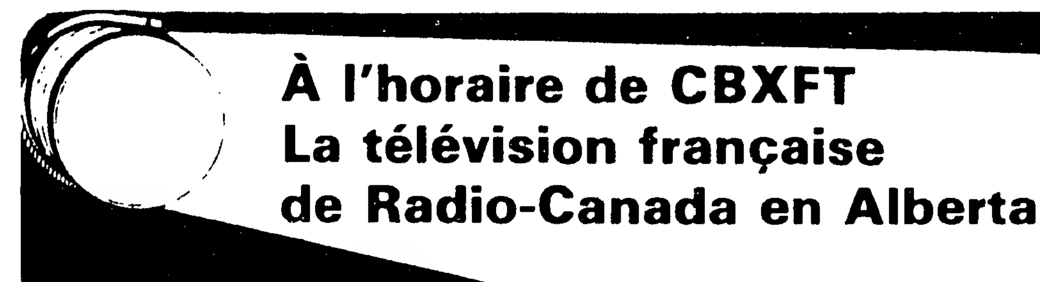
Le doyen de la Faculté, Omer Robichaud, a indiqué que la création de ce centre représente une évolution logique des activités de recherche et de développement déjà en marche à la Faculté, et permettra un encadrement plus facile des projets de recherche, ainsi qu'une collaboration plus efficace entre les professeurs et professeures chercheurs.

La mission du centre sera de promouvoir la recherche et le développement en éducation, tout en exerçant un leadership favorisant l'autonomie et l'excellence en éducation chez les francophones des provinces de l'Atlantique.

La recommandation du Sénat en faveur de la création de ce centre sera présentée au Conseil des gouverneurs pour ratification.

Une autre recommandation, qui sera acheminée au Conseil, est celle à l'effet que le **Centre de recherche en alimentation,** actuellement sous la responsabilité de l'Institut canadienne de recherche sur le développement régional, devienne officiellement rattaché à l'Université, sous l'autorité immédiate de l'École de nutrition et d'études familiales.

Ce centre, autrefois nommé le Centre de recherche sur les aliments, est dirigé par la professeure Auréa Cormier, et est situé au pavillon Jacqueline-Bouchard. Le CRA s'adonne à des activités de recherche dans le domaine de l'alimentation et offre des services spécialisés à l'industrie alimentaire du Nouveau-Brunswick et des provinces Maritimes.



À l'horaire de CBXFT La télévision française de Radio-Canada en Alberta



Semaine du 22 au 28 avril 1989

Samedi

11h00 **CINÉ-FAMILLE**
L'Île de corail
12h25 **LE MONDE DU VÉLO**
12h30 **L'UNIVERS DES SPORTS**
14h00 **AUTOSPORT MOLSON**
14h00 **GÉNIES EN HERBE**
15h00 **LES HÉROS DU SAMEDI**
16h00 **LA SEMAINE PARLEMENTAIRE À OTTAWA**
16h30 **LES JOUEURS**
17h00 **LA COURSE DES AMÉRIQUES**
18h00 **TÉLÉJOURNAL**
18h10 **SCULLY RENCONTRE**
Inv: Jean Doré, maire de Montréal
19h00 **SAMEDI DE RIRE**
Inv: Yves Rousseau
20h00 **LES GRANDS FILMS:**
Levy et Goliath
22h00 **LA BÉATIFICATION DE CATHERIN SYMON**
22h30 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h50 **TÉLÉ-SÉLECTION:**
L'étincelle. Un restaurateur et son fils ont le coup de foudre pour une speakrine.

Dimanche

11h00 **AUTOSPORT MOLSON:**
Grand prix de San Marino
12h00 **BASEBALL DES EXPOS:**
Montréal à St-Louis
14h30 **COURT MÉTRAGE**
15h00 **AUJOURD'HUI DIMANCHE**
16h00 **LA SEMAINE VERTE**
17h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
17h02 **CE SOIR CETTE SEMAINE**
17h30 **LA SOIRÉE DU HOCKEY**
(Éliminatoires)
20h00 **L'HEURE DISNEY**
21h00 **SECOND REGARD**
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h30 **LES NOUVELLES DU SPORT**
22h40 **CINÉ-CLUB:**
Les deux orphelines. Amér. 21-Film muet

Lundi

17h00 **LES BELLES HISTOIRES DES PAYS D'EN HAUT**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **DÉCOUVERTE**
19h00 **LES INSOLENCES D'UNE CAMÉRA**
19h30 **ROBERT ET COMPAGNIE**
Paul fait la paix avec Julie.
20h00 **DALLAS**
21h00 **LA LOI DE LOS ANGELES**
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h30 **LE POINT**
23h00 **CINÉMA:**
À travers les ronces vers les étoiles. Drame de science fiction russe.

Mardi

17h00 **LE CLAN CAMPBELL**
17h30 **LA SOIRÉE DU HOCKEY**
(Éliminatoire)
20h00 **CE SOIR**
20h30 **VIDÉO-CLUB**
21h00 **LE TRIATHLÈTE**
21h30 **À COMMUNIQUER**
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h20 **LE POINT**
22h45 **CINÉMA:**
La vengeance du sheriff. Western avec Robert Mitchum.

Mercredi

17h00 **RÉTRO VISION SÉOUL 88**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **À COMMUNIQUER**
19h00 **LASER 33-45**
20h00 **LE GRAND REMOUS**
Jean-Marie s'en prend à tous.
20h30 **JEUX DE SOCIÉTÉ**
Jacques attend avec angoisse, le verdict.
21h00 **ACTUEL**
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h30 **LE POINT**
23h00 **CINÉMA:**
La fièvre monte à El Paso.

Jeudi

17h00 **LE CLAN CAMPBELL**
17h30 **LA SOIRÉE DU HOCKEY**
(Éliminatoire)
20h00 **CE SOIR**
20h30 **AUTOROUTE ÉLECTRONIQUE**
21h00 **À PREMIÈRE VUE**
21h30 **BONJOUR DOCTEUR**
L'étrange comportement de Paul Vallières inquiète Philippe et Isabelle.
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h30 **LE POINT**
23h00 **CINÉMA**
Géant (2e partie) Drame avec Élizabeth Taylor, James Dean et Rock Hudson. Un magnat du pétrole donne une parcelle de terrain à l'un de ses employés et celui-ci y créera un empire.

Vendredi

17h00 **DU TAC AU TAC**
17h30 **LES MAÎTRES DE L'ANIMATION**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **À COMMUNIQUER**
19h30 **LES GRANDS FILMS:**
L'heure de sortilèges. César et Pilar promènent leur roulotte de ville en ville en présentant des films et des numéros de magie.
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h30 **LE POINT**
23h00 **LE MONDE DU VÉLO**
23h06 **CINÉMA**
Les aventuriers. Festival Alain Delon. Film d'aventures avec Lino Ventura et Serge Riggiani.

Pour Vous AVANT TOUT



Les sensations fortes sont à l'honneur pendant les éliminatoires de la coupe Stanley à la **SOIRÉE DU HOCKEY** avec Jean Pagé et toute l'équipe

Qui gagnera la course des Amériques?

samedi 22 avril à 17h00

Michel Desautels recevra en studio les sept concurrents qui présenteront leurs derniers reportages de cette longue aventure captivante à travers les Amériques.

Vers la fin de l'émission, on nous fera connaître le classement final de cette course internationale, donc le nom de l'heureuse personne ayant accumulé le plus haut pointage de la série.

LÉVY ET GOLIATH

Les Grands Films
samedi 22 avril 1989, 20h00

Élevés dans la plus pure tradition d'une famille juive hassidique, les deux frères Lévy sont très différents. Moïse devient rabbin et presque un mythe dans sa communauté. Mais il confamne «la trahison» de son frère Albert qui a rompu avec les traditions familiales pour s'installer à Paris.

«Lévy et Goliath» une excellente comédie réalisée en 1986 par Gérard Oury, sera à l'affiche des **Grands Films** exceptionnellement présentés **le samedi 22 avril à 20h00.**

CATHERINE SYMON DE LONGPRAY

Un documentaire dramatique de Roger Leclerc, avec la comédienne Sophie Faucher, évoquera le cheminement spirituel de la religieuse-infirmière et mystique Catherine Symon de Longpray, aussi connue sous le nom de Catherine de Saint-Augustin. De plus, **Le Jour du Seigneur** nous présentera **le dimanche 23 avril à 9h30,** en provenance de la Basilique Saint-Pierre de Rome, la béatification de Soeur Catherine par Sa Sainteté le pape Jean-Paul II.

À LA RADIO DE RADIO-CANADA

CONCOURS JAZZ-ALCAN
DEMI-FINALES EN DIRECT
vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 avril à 22h00

Pour la première fois, les amateurs de jazz pourront suivre les demi-finales du concours de Jazz-Alcan **en direct** du Yardbird Suite à Edmonton.

Trois groupes, choisis parmi les meilleurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta se produiront devant un jury pour obtenir une place en finale. Le gagnant se rendra à Montréal pour la grande finale du concours qui aura lieu dans le cadre du célèbre festival de jazz.

Michel Charon assurera la présentation de ces trois soirées. Les concerts seront diffusés en direct en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba à la radio de Radio-Canada.

-POUR CONNAÎTRE LE NOM DU GRAND GAGNANT DU CONCOURS, NE MANQUEZ PAS LA DERNIÈRE ÉMISSION DE L'AUTOROUTE ÉLECTRONIQUE, JEUDI 27 AVRIL À 20H00.

Société canadienne d'hypothèques et de logement — Canada Mortgage and Housing Corporation

SOUMISSION

Réparations intérieures et extérieures
Windemere Manor
3725, 53e rue
Wetaskiwin (Alberta)

Des soumissions scellées et dont le contenu est clairement indiqué et adressées au soussigné, seront acceptées jusqu'à 14h, heure des Rocheuses, **le 5 mai 1989,** pour des réparations intérieures et extérieures au Windemere Manor situé à Wetaskiwin (Alberta).

Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents de soumission à l'adresse mentionnée ci-dessous et ils sont disponibles pour inspection à la succursale d'Edmonton.

Un dépôt de garantie sera retenu par la Société pour s'assurer de l'exécution du contrat.

Ni la plus basse, ni aucune des soumissions ne seront nécessairement acceptées.

Warne Raven
Gérant, Service immobilier
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Suite 200, 10216, 124e rue
Edmonton (Alberta)
T6J 2M8
482-8700

Canada

Bloc-notes

Le **BLOC-NOTES** est une chronique à la disposition de tout organisme voulant **annoncer un événement sans but lucratif** (sans frais d'admission) ex: réunion hebdomadaire, mensuelle, annuelle, exposition culturelle, rencontre de clubs sociaux, etc. Ce service est **GRATUIT.** L'information pertinente doit nous parvenir par le courrier au moins 15 jours avant la date prévue de l'événement. L'heure de tombée est **le jeudi à 16h.** Vous pouvez aussi vous adresser à votre agent communautaire régional de l'A.C.F.A. qui se fera un plaisir de vous aider.

Calgary

Rencontre sportive (badminton, ballon-volant) aura lieu au gymnase de l'école Sainte-Anne, le mercredi, 19 avril à 19h. Cette activité est gratuite. Bienvenue à tous.

21/4

Edmonton

ENTRE FEMMES, un groupe francophone qui t'offre des rencontres et des activités éducatives séparées pour tes enfants! Le vendredi matin de 09:30 à 11:30 à la salle 110 de l'école Saint-Thomas d'Aquin. INTÉRESSÉE? Viens, on t'attend! (Si tu n'as pas d'auto, appelle quand même, on verra comment on peut t'aider!) On aime se rencontrer pour jaser, se renseigner, connaître de nouvelles amies et avoir une vie francophone plus riche. Si tu veux en savoir davantage au sujet de notre groupe et des activités pour les enfants, appelle ROSEMARIE au 465-3618 ou CHRISTIANE au 466-5012. Le groupe ENTRE FEMMES est subventionné par le Secrétariat d'État, que nous tenons à remercier, ainsi que l'Éducation permanente de la Faculté Saint-Jean et l'administration de l'école Saint-Thomas d'Aquin.

(89-05-01)

VOULEZ-VOUS participer plus activement dans la communauté francophone. Devenez membre des Jeunes Entrepreneurs Francophones en contactant Mario Bergeron au 465-2943 ou Clément Lavoie au 465-1092 ou en assistant à notre réunion mensuelle (chaque 2e mercredi du mois).

(PJA)

CONCOURS VIDÉO «Les elles du vidéo»
Si tu es âgée entre 13 et 18 ans, le comité Action Éducation Femme t'offre:
- la chance de t'exprimer sur un sujet qui touche ta vie d'adolescente/jeune femme,
- une atelier pour démystifier la manipulation de la caméra,
- l'occasion de faire un tournage en travaillant en équipe,
- pour tes efforts, des prix qui seront remis le 6 mai lors du visionnement des vidéos.
Le nombre d'inscriptions pour ce concours est limité, donc fais vite!
La date limite est le 21 avril.
Pour plus d'information et/ou pour t'inscrire, communiqués avec Gisèle à l'A.C.F.A. régionale au 469-4401

21/4

Venez vous joindre à nous pour une autre bonne saison de balle molle mixte française. Pour plus de renseignements, veuillez communiquez avec Caroline ou Dyno au 468-6983

5/5

Tous sont invités à une grande soirée de la francophonie multiculturelle albertaine, le samedi 29 avril 1989. Cette soirée aura lieu à la cafétéria de la Faculté Saint-Jean, à partir de 18h00. Une super occasion pour les membres de la francophonie internationale de se rencontrer et de se connaître. Cette soirée est parrainée par l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton. Pour plus de renseignements, appelez Evelyne au 469-4401

28/4

Les soeurs de la Charité de Notre-Dame d'Évron invitent cordialement tous leurs amis à «Porte Ouverte» à l'occasion de la réouverture de la Résidence restaurée: Dimanche le 23 avril de 14h00 à 16h30 à: La Résidence Notre-Dame, 8521, 91e Rue, Edmonton, Alberta

Je suis à effectuer un relevé généalogique sur ordinateur des Fortier du Canada. Je désire des renseignements de tous les Fortier de l'Alberta et de la Saskatchewan. Veuillez envoyer toutes les informations à: M. Hilaire Fortier, 9012, 135 Avenue, Edmonton, Alberta T5E 1N4 ou en appelant au (403) 476-5807.

28-4

Saint-Paul

RÉUNION mensuelle du Comité du musée historique de St-Paul le 3e lundi de chaque mois.

EXPOSITION FRANCO-ART "Celebration" à la Galerie Thérèse Trottier au Centre Culturel du 22 février au 23 mars 1989 de 10h00 à 16h30.

24-3

Petites annonces

Dans le but de vous offrir un meilleur service Le Franco vous offre une chronique de petites annonces.

Tarifs: 4 $ pour 25 mots ou moins pour 1 semaine; 7 $ pour 25 mots ou moins pour 2 semaines. Plus de 25 mots: 10¢ de plus par mot. Annonces encadrées: ajoutez 2,50 $ pour l'encadrement.

Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi matin. Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. Le Franco ne facturera aucune annonce et aucune annulation ne sera acceptée après le lundi à midi. Toute annulation peut être faite par téléphone en composant le **465-6581**
Nous n'acceptons pas les frais d'appel. Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:
Le Franco, 8923, 82 Avenue, Edmonton (Alberta), T6C 0Z2

Edmonton

Mobilier et planification de magasins, service en français, demandez notre cataloque en appelant Normand Lefaivre au 453-5702. Allied Store Equipment Ltd. 11408, 119 Rue, Edmonton.

30/6

Manoir Saint-Joachim, 11020, 99e avenue, Edmonton. Location centrale, à proximité du L.R.T., hôpital, église, suites spacieuses, modernes et bien équipées. Pour information, composez le 488-7104.

26/5

Dame à la retraite désire rencontrer une compagne pour jouer au golf. Pour information, composez le 482-1740.

5/5

Maison à partager avec d'autres étudiants francophones, située à deux coins de rue de la Faculté Saint-Jean. Ambiance agréable; services publics inclus, 175 $ par mois. Téléphone: 438-4966 ou 465-8010

12/5

Jeune homme veut rencontrer homme ou femme âgé(e) entre 20 et 30 ans, bilingue (anlais/français) pour apprendre le français, relation amicale. S.v.p. appelez Steve au 424-3000 ou 482-2263.

5/5

À vendre: Colt 1987, comme neuf, bas millage, rouge, 4 vitesses, toit ouvrant, radio AM/FM, cassette. Prix demandé: 6 500 $, vente privée. Inf. 424-4070 ou 466-4654.

5/5

Le groupe jeunesse Centralta invite les jeunes à venir rencontrer le groupe de Arvida au Québec, lors d'une danse, organisée en leur honneur, le vendredi 28 avril prochain à la salle communautaire de Legal à compter de 21h. L'entrée est gratuite pour les membres de F.J.A. et de 4 $ pour les non-membres. Pour plus de renseignements, veuillez contacter André Provencher, coordonnateur, à la régionale au 961-3665.

Calgary

Calgary Rock & Lapidary Club présente la 29ième exposition de pierres précieuses, fossiles et minéraux **les 6 et 7 mai 1989** à l'Aréna West Hillhurst, au 1940, 6e avenue N.O., Calgary, Alberta. Marchands du Canada, Mexique, Pêche aux surprises pour les enfants. Vente aux enchères silencieuses, etc. **Adultes: 2 $, étudiants et personnes de l'Âge d'Or: 1 $.**



L'aide au transport des céréales fourragères, c'est également l'affaire des agriculteurs

OTTAWA - Le Comité d'examen du Programme d'aide au transport des céréales fourragères (PATCF) vient tout juste de terminer ses consultations avec les groupements de producteurs à l'échelle du pays.

Les discussions tenues à l'occasion des rencontres régionales ont porté sur les diverses solutions qui s'offrent pour la refonte du programme. Ces solutions sont tirées de la soixantaine de présentations que le Comité d'examen a reçues en décembre et janvier.

Le Comité a été formé par le ministre d'État aux Céréales et Oléagineux, M. Charles Mayer, en septembre dernier. Le PATCF a pour but de faciliter les envois de grains lorsque les stocks d'aliments du bétail de production locale ne suffisent pas à répondre à la demande.

«Le débat au cours des réunions a non seulement été franc et ouvert, mais aussi très fructueux. La plupart des groupes que nous avons rencontrés avaient déjà pris position, de sorte que nous n'avons pas été obligés de recommencer à zéro. Pour donner suite aux réunions, nous tiendrons compte de l'opinion des régions dans nos recommandations finales,» de signaler Dan Fenety, président du Comité et membre de la Direction générale des céréales et des oléagineux d'Agriculture Canada.

Les opinions étaient très partagées d'une région à l'autre du pays. Le groupes de Terre-Neuve ont surtout insisté sur le fait que la désignation d'une seule zone pour la province ne répondait pas à leurs besoins, car il en coûte plus cher pour faire passer le gros des stocks d'aliments du bétail (87%) par Saint-John's que le reste par les ports de la côte Ouest. Terre-Neuve a donc demandé que son territoire soit divisé en quatre zones. Elle a aussi demandé que le paiement de 50 $ la tonne soit déplafonné et que la luzerne et les agglomérés de luzerne soient inclus dans le programme. Force est d'admettre que la survie du secteur de l'élevage dans la province dépendra toujours du PATCF.

À Moncton, une bonne partie des discussions ont porté sur une proposition du Maritime Farmers Council (MFC) voulant qu'on augmente le niveau de soutien à 60% du coût de transport des céréales fourragères dans la région. À l'heure actuelle, le PATCF couvre environ 20% des frais de transport.

Les groupes des Maritimes se sont également prononcés en faveur des mesures suivantes: 1) égaliser l'excédent de coût pour les régions admissibles de l'Est et de l'Ouest, de façon à ce que le prix des céréales fourragères soit le même dans les deux cas; 2) inclure les aliments protéiques et les céréales autoconsommées parmi les produits admissibles au programme; 3) modifier le PATCF pour que les producteurs soient payés en fonction de la production de bestiaux (aide portant sur les extrants) et non des achats d'aliments du bétail (aide portant sur les intrants).

Au cours de la rencontre de Montréal, les groupements québécois et ontariens ont appuyé

(suite à la page 19)

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée-Conception
10830 - 96e Rue
Dimanche: 10 h 30

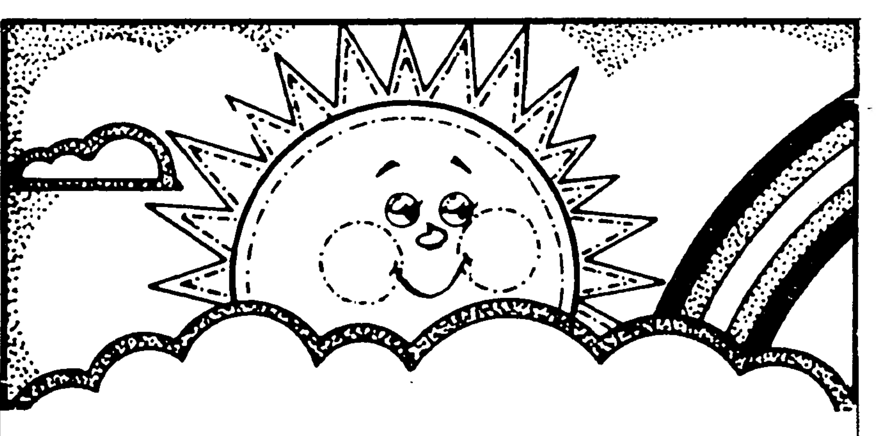
Saint-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10 h

Sainte-Anne
9810 - 165e Rue
Dimanche: 11 h

Saint-Thomas d'Aquin
8760 - 84e Avenue
Samedi: 16 h 30
Dimanche: 09 h 30 et 11 h

Saint-Joachim
9928 - 110e Rue
Samedi: 17 h
Dimanche: 10 h 30
Lundi au vendredi: 17 h

Sainte-Famille à Calgary
1719 - 5e Rue S.O.
Samedi: 17 h
Dimanche: 10 h 30



Les caprices de Dame Nature!

Dame Nature...quelle autre grande dame pourrait se mesurer à elle, quand on sait que:

C'est arrivé un 16 avril
En 1987, au nord de Calgary, la douceur de l'hiver et les champs de céréales non moissonnés donnent lieu à la pire infestation de mulots des 40 dernières années.

C'est arrivé un 17 avril
En 1982, à Ottawa, la reine Élizabeth II signe la nouvelle Constitution canadienne remaniée. Conditions météorologiques: averse, vents en rafales, temps brumeux (18,8°).

C'est arrivé un 18 avril
En 1855, «l'ouragan de 1855» et ses violents orages balaient le sud de l'Ontario. Le niveau de l'eau monte de 3 m à Owen Sound et le long de la rive nord du lac Ontario. Les vents rasent les forêts et arrachent les toits des bâtiments.

C'est arrivé un 19 avril
En 1983, des tempêtes de neige anormales et un froid glacial marquent le début de la saison de baseball dans l'est de l'Amérique du Nord. Cleveland joue à Toronto sous un facteur de refroidissement éolien de -9,2°

C'est arrivé un 20 avril
En 1941, Montréal connaît la plus haute température jamais enregistrée en avril, soit 30°.

C'est arrivé un 21 avril
En 1985, la pire tempête à survenir en avril depuis 30 ans frappe l'Alberta. Le centre de la province reçoit les plus fortes précipitations, soit 40 à 50 cm. La tempête fait au moins 5 morts près de Calgary. La neige est particulièrement mouillée, les températures sont près du point de congélation et les vents soufflent de 30 à 50 km/h.

C'est arrivé un 22 avril
En 1984, le sud du Manitoba connaît un hiver de sécheresse qui prépare un printemps propice aux incendies de forêt. C'est la pire saison d'incendies jamais connue.

Source: Environnement Canada

Céréales

(suite de la page 18...)

le programme actuel. Les groupements québécois ont recommandé que les taux de l'ouest, dans le cadre du Programme, s'appliquent à toutes les céréales secondaires. Les groupements de l'Ontario étaient d'avis d'appliquer les taux de l'ouest à toutes les céréales secondaires, pourvu que le maïs soit inclus. Les groupements provinciaux se sont prononcés contre l'idée de relever le niveau de soutien pour couvrir sur le coût des aliments du bétail dans la région. Les tarifs en question s'appliquent au grain des Prairies expédié vers Thunder Bay et destiné aux marchés intérieur ou extérieur, ainsi qu'au grain expédié vers l'ouest pour fin d'exportation. Ils ne s'appliquent cependant pas au grain utilisé en Colombie-Britannique. Les producteurs ont souligné que le PATCF ne compense pas tout à fait les inégalités causées par la LTGO.

Les producteurs de la Colombie-Britannique veulent que les céréales, les oléagineux et les produits utilisés pour l'alimentation des animaux soient 60% du coût de transport dans les régions maritimes. Toujours selon eux, le PATCF ne doit pas placer les producteurs qui se trouvent à l'extérieur des zones admissibles dans une situation concurrentielle désavantageuse.

À Calgary, de nombreux groupes des Prairies se sont opposés vivement au PATCF. Ils ont adopté une résolution en vue d'inclure une «disposition de temporarisation» dans le programme.

Les groupes de la Colombie-Britannique ont exprimé leur inquiétude au sujet de l'incidence des tarifs de transport prévus par la LTGO (Loi sur le transport du grain de l'Ouest) tous admissibles au PATCF. Ils ont également recommandé que les aliments du bétail utilisés dans les fermes à gibier soient admissibles.

Le Comité doit rendre compte de ses activités au Ministre sous peu.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée).

A.M.R.

Professionnels

Cartes d'affaires

La page de l'A.C.F.A.



LA COMMUNAUTÉ FRANCO-ALBERTAINE ET LE MULTICULTURALISME: UN PORTRAIT DE LA SITUATION (PREMIÈRE PARTIE)

Nous présentons ici des extraits du rapport présenté par M. Stacy Churchill et Mme Isabel Kaprielian, suite aux visites effectuées en Alberta par ces chercheurs en décembre 1988 et février 1989. L'Alberta a en effet fait l'objet d'une étude pilote dans le cadre d'une recherche plus large commanditée par la Fédération des francophones hors Québec.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE L'ÉTUDE PILOTE

Il s'agit d'un essai de réaliser un projet de recherches en étroite liaison avec les responsables d'une association provinciale de francophones en associant l'étude de près avec leurs intérêts politiques. On peut distinguer les éléments suivants:

a. Permettre aux responsables d'utiliser l'occasion du projet comme élement catalyseur pour sensibiliser les membres de leur communauté aux questions touchant au multiculturalisme.
b. Utiliser l'occasion de la recherche comme moyen de prendre contact avec diverses communautés ethnoculturelles de la province et, par la présence des chercheurs, faire parvenir aux leaders communautaires le message implicite que les francophones s'intéressent à en savoir plus sur leurs points de vue et à maintenir des rapports amicaux avec eux.
c. Déterminer la valeur de la méthodologie utilisée (en tout premier lieu, des entrevues avec les leaders des communautés ethnoculturelles, des personnalités politiques et des fonctionnaires du gouvernement provincial dans des ministères importants pour les questions étudiées).
d. Définir les dimensions de la question des interactions entre le multiculturalisme et les intérêts des francophones.

UNE QUESTION DE VOCABULAIRE

L'une des conclusions les plus frappantes de notre étude, c'est la nécessité pour les francophones de définir leur propre point de vue et de forger leur propre vocabulaire face au phénomène général de la diversité ethnique, culturelle et linguistique au sein de la société canadienne.

Nous croyons que certaines de nos conclusions majeures relèvent du domaine du choix judicieux des moyens de communications à utiliser par les représentants des communautés francophones dans leurs rapports avec la presse et les autres groupes culturels de leurs communautés.

L'IDENTIFICATION DES INTÉRESSÉS

Pour ce qui est des francophones, il est important de noter que les différentes organisations régionales au sein de l'A.C.F.A. ne sont nullement homogènes en ce qui concerne le degré d'intérêt porté aux questions soulevées par les politiques de multiculturalisme.

La conclusion majeure à en tirer est la nécessité d'utiliser un processus graduel d'éducation des membres pour les familiariser avec les données de la situation et les amener à comprendre l'utilité qu'aurait une nouvelle stratégie.

Les données recueillies pendant nos entrevues indiquent que, pour ce qui concerne les immigrants francophones venus d'autres pays, les contacts avec l'A.C.F.A. et ses membres ont été sporadiques et de peu d'envergure. (...) Pourtant, étant donné la fragilité de l'équilibre démographique des franco-albertains face au phénomène de l'assimilation, il nous est paru extraordinairement utile de procéder à définir une politique d'accueil des nouveaux francophones. (...) Ce n'est que par une politique d'ouverture qui **cherche** les nouveaux venus pour les attirer à l'A.C.F.A. et aux autres institutions franco-albertaines qu'on réussira à éviter la perte de cette ressource potentielle.

Suivant les contacts que nous avons eus, il a semblé nécessaire de faire une importante distinction au sein des groupes non-francophones: c'étaient les deux groupes ethnoculturels les plus anciens qui revendiquaient, en termes plus clairs, le droit de susbsister. Forts d'un sentiment d'avoir été parmi les premiers à défricher les terres, ils se sont élaboré une idéologie de «peuples fondateurs régionaux» pour réclamer le droit à un traitement égal aux francophones.

Nous concluons à l'existence de trois groupements majeurs parmi les non-francophones: les «mainstream», les «ethniques» des communautés établies (Allemands et Ukrainiens) et les nouveaux «ethniques». Loin de constituer un groupe homogène, cette population non-francophone est diverse et chaque groupement majeur doit être adressé en fonction de critères différents.

Tableau 1

Les groupes intéressés en premier lieu aux rapports entre francophones et autres groupes ethnoculturels en Alberta

Francophones
- ACFA - direction et administration
- ACFA - régionales avec leurs membres
- Francophones immigrés et leurs familles

Non-francophones
- Les Canadiens «mainstream», non-francophones sans sentiment d'identité avec un groupement ethnoculturel
- Les «ethniques» des communautés établies de longue date: non-francophones ayant un sentiment d'identité avec un groupement ethnoculturel autre que l'anglais, écossais ou gallo-celtique.
- Les «ethniques» des groupes «nouveaux»

Agences provinciales
- Éducation: ministère(s) et conseils scolaires
- Politiques multiculturelles: Ministère de la culture et du multiculturalisme
- Commission multiculturelle de l'Alberta
- Alberta Heritage Council

LES DIMENSIONS DES ATTITUDES: LE RÔLE DU SYMBOLISME

Nos entretiens en Alberta nous ont convaincus que:

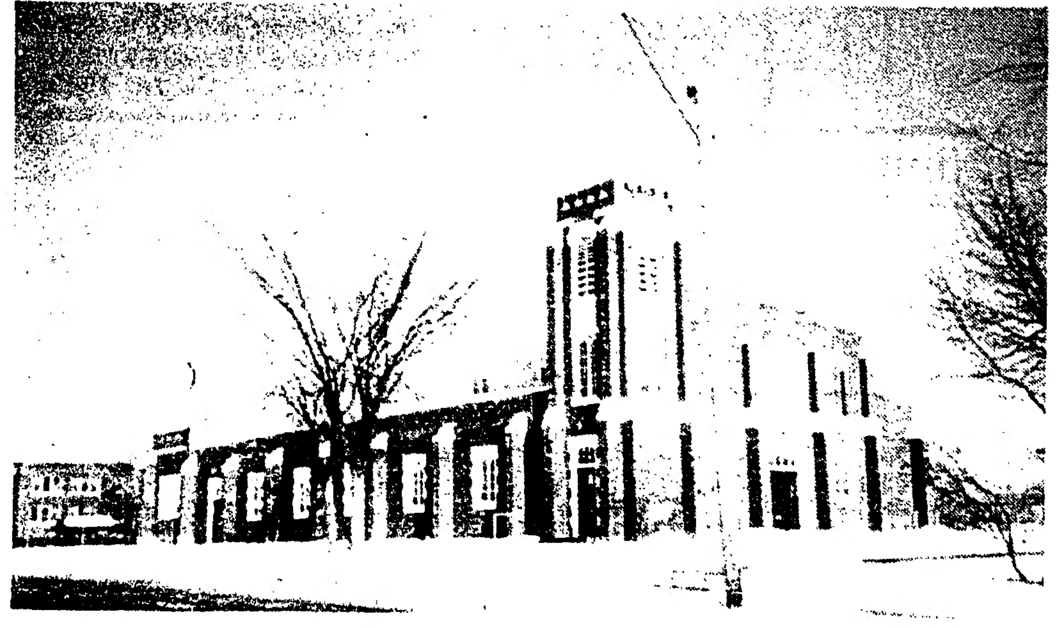
a. la majorité de la population accepte, parfois bon gré mal gré, cette idéologie politique des langues officielles;
b. les résistances à cette acceptation sont très fortes dans certaines parties de la population, en particulier dans les zones rurales;
c. les élites des regroupements ethnoculturels **anciens** ont articulé une idéologie d'être peuples fondateurs régionaux pour essayer de justifier leurs demandes d'un traitement favorable, en particulier pour des services éducatifs;
d. les élites des **nouveaux** groupes ethnoculturels émettent certaines revendications, mais en général, ne prétendraient pas à un statut de faveur au niveau régional ou provincial;
e. le ralliement de la grande majorité de la population non-francophone aux politiques de multiculturalisme est très ambigü, dans le sens que ce ralliement n'implique pas nécessairement la volonté de promouvoir les différentes cultures et langues par l'utilisation des fonds publics.

Dans ce milieux mouvant et difficile à cerner, les francophones continuent de défendre leurs droits légaux. (...) La question de fond est de défendre des droits légaux acquis et de les convertir en services effectifs, en essayant de limiter l'impact négatif sur l'opinion générale qui résulte d'affrontements directs sur la scene politique.

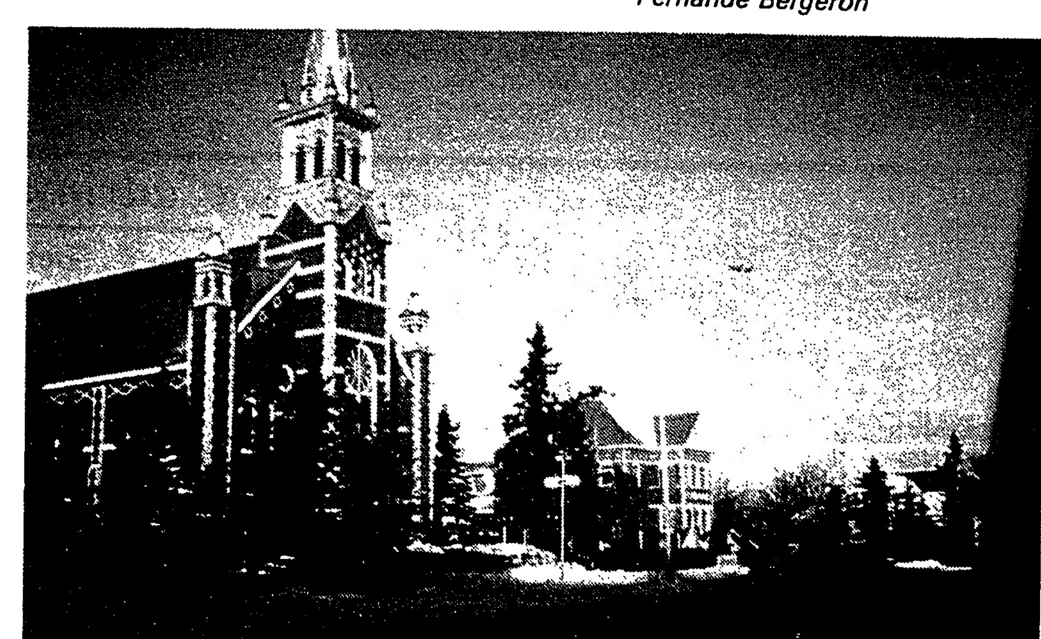
ERRATUM

Nous nous excusons pour l'erreur que nous avons commise dans l'édition du Franco le 10 mars dernier. Nous avons inversé les photos des églises.

Fernande Bergeron



Église de Legal



Église de Morinville